



Conseil de sécurité

Soixante-dix-huitième année

9308^e séance

Lundi 24 avril 2023, à 10 heures

New York

Provisoire

Président : M. Lavrov/M. Nebenzia (Fédération de Russie)

Membres :

Albanie	M. Hoxha
Brésil	M. de Almeida Filho
Chine	M. Zhang Jun
Émirats arabes unis	M. Al Marar
Équateur	M. Pérez Loose
États-Unis d'Amérique	M ^{me} Thomas-Greenfield
France	M. de Rivière
Gabon	M. Immongault
Ghana	M. Mbomba
Japon	M. Ishikane
Malte	M ^{me} Gatt
Mozambique	M. Afonso
Suisse	M ^{me} Baeriswyl
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Dame Barbara Woodward

Ordre du jour

Maintien de la paix et de la sécurité internationales

Un multilatéralisme efficace reposant sur la défense des principes consacrés dans la Charte des Nations Unies

Lettre datée du 3 avril 2023, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Fédération de Russie auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2023/244)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau AB-0601 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 10 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Maintien de la paix et de la sécurité internationales

Un multilatéralisme efficace reposant sur la défense des principes consacrés dans la Charte des Nations Unies

Lettre datée du 3 avril 2023, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Fédération de Russie auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2023/244)

Le Président (*parle en russe*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les représentants et représentantes des pays suivants à participer à la présente séance : Afrique du Sud, Arménie, Australie, Azerbaïdjan, Bahreïn, Bangladesh, Bélarus, Canada, Cuba, Égypte, Éthiopie, Inde, Indonésie, Koweït, Liban, Malaisie, Maroc, Mexique, Népal, Pakistan, Philippines, République arabe syrienne, République bolivarienne du Venezuela, République de Corée, République démocratique populaire lao, République islamique d'Iran, Sierra Leone, Singapour, Sri Lanka, Thaïlande, Türkiye, Turkménistan, Uruguay et Viet Nam.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite également S. E. M. Olof Skoog, Chef de la Délégation de l'Union européenne auprès de l'Organisation des Nations Unies, à participer à la présente séance.

Le Conseil va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2023/244, qui contient le texte d'une lettre datée du 3 avril 2023, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Fédération de Russie auprès de l'Organisation des Nations Unies, transmettant une note de cadrage sur la question à l'examen.

Je souhaite chaleureusement la bienvenue au Secrétaire général, S. E. M. António Guterres, à qui je donne maintenant la parole.

Le Secrétaire général (*parle en anglais*) : Qu'il me soit permis, à l'entame de mon propos, de dire quelques mots au sujet du Soudan, où la situation continue de se dégrader. Depuis le début des combats,

le 15 avril, des centaines de personnes ont été tuées, et des milliers ont été blessées. La violence doit cesser. Elle risque d'entraîner une conflagration qui, partant du Soudan, pourrait submerger la région et se propager même au-delà.

Je condamne fermement le bombardement aveugle de zones civiles, y compris des établissements de santé. J'appelle les parties à arrêter les opérations de combat dans les zones densément peuplées et à faire en sorte que les opérations d'aide humanitaire puissent être menées sans entrave. Les civils doivent avoir accès à la nourriture, à l'eau et aux autres articles de première nécessité et pouvoir quitter les zones de combat.

Je suis en contact permanent avec les parties au conflit et je les appelle à désamorcer les tensions et à revenir à la table des négociations. Nous continuerons d'œuvrer avec nos partenaires pour obtenir une cessation permanente des combats le plus tôt possible.

En collaboration avec les organisations humanitaires sur le terrain, nous sommes en train de reconfigurer notre présence au Soudan afin de pouvoir continuer de porter secours au peuple soudanais. Que ce soit clair : l'ONU ne quittera pas le Soudan. Nous sommes engagés auprès du peuple soudanais, pour appuyer ses aspirations à un avenir pacifique et sûr. Nous nous tenons à ses côtés en cette période extrêmement difficile.

J'ai autorisé la réinstallation provisoire, tant à l'intérieur qu'en dehors du Soudan, d'une partie des agents des Nations Unies, dont beaucoup sont accompagnés de leur famille. J'appelle les membres du Conseil de sécurité à exercer toute l'influence qu'ils peuvent avoir sur les parties pour mettre fin à la violence, rétablir l'ordre et revenir sur la voie de la transition démocratique. Nous devons faire tout ce qui est en notre pouvoir pour aider le Soudan à s'éloigner du bord du gouffre.

Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir organisé une séance du Conseil de sécurité aujourd'hui sur l'importante question du multilatéralisme efficace. La coopération multilatérale est le cœur battant de l'Organisation des Nations Unies, sa raison d'être et sa vision directrice. La création de l'Organisation des Nations Unies, en 1945, a été l'effort le plus louable déployé par l'humanité pour empêcher que les horreurs des deux guerres mondiales et de l'Holocauste ne se répètent. Au cours des 78 dernières années, le système multilatéral a tenu bon et a donné lieu à quelques réalisations remarquables.

Les outils et les mécanismes établis par la Charte des Nations Unies ont joué leur rôle et permis d'éviter une troisième guerre mondiale. Le rétablissement de la paix et la diplomatie préventive de l'ONU ont contribué à mettre fin à des conflits partout dans le monde. Les opérations de maintien de la paix des Nations Unies ont aidé les sociétés à sortir des conflits, sauvant peut-être des millions de vies. Nos efforts en matière de désarmement et de non-prolifération ont contribué à limiter l'accès aux armes nucléaires à une poignée d'États. L'ONU a joué un rôle central dans le processus de décolonisation de 80 anciennes colonies, qui sont aujourd'hui Membres de l'Organisation, et dans leur accession à l'indépendance. Nous avons contribué à promouvoir le progrès socioéconomique et à faire reculer la pauvreté et la faim, à éradiquer les maladies et à faire reconnaître et respecter les droits fondamentaux de l'homme. Le système humanitaire mondial coordonné par l'ONU permet de sauver des millions de vies chaque année. Les solutions multilatérales aux problèmes mondiaux, qu'il s'agisse de la couche d'ozone ou de l'éradication de la poliomyélite, ont fait leurs preuves.

Rien de tout cela n'aurait été possible si les pays n'avaient pas fait front commun en tant que famille humaine multilatérale, ce qui fait que la situation actuelle est d'autant plus dangereuse. Nous sommes confrontés à des crises sans précédent et interdépendantes, mais le système multilatéral n'a jamais été mis à aussi rude épreuve depuis la création de l'Organisation des Nations Unies. Les tensions entre les grandes puissances sont sans précédent, tout comme les risques de conflit dus à une mésaventure ou à une erreur de calcul.

L'invasion de l'Ukraine par la Russie, en violation de la Charte des Nations Unies et du droit international, inflige des souffrances et des dégâts immenses au pays et à sa population, et aggrave les perturbations économiques mondiales provoquées par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). Ailleurs, les conflits s'éternisent, du Myanmar au Sahel, et de la Somalie à la République démocratique du Congo et au-delà. La situation au Soudan menace désormais de déstabiliser l'ensemble de la région. Malgré certaines évolutions prometteuses au Yémen et en Libye, une centaine de millions de personnes ont fui leur foyer pour échapper à la violence, aux conflits et à la persécution dans le monde entier.

Des réponses multilatérales efficaces sont nécessaires de toute urgence pour prévenir et régler les conflits, gérer l'incertitude économique, sauver les

objectifs de développement durable et remédier aux remises en cause des normes mondiales contre l'emploi et la possession d'armes nucléaires. Nous assistons à une aggravation de la crise climatique, à une montée des inégalités, à une menace terroriste grandissante, à un recul mondial des droits de l'homme et de l'égalité des genres, ainsi qu'à la mise au point non réglementée de technologies dangereuses. Tous ces défis mondiaux ne peuvent être réglés qu'en respectant le droit international et les engagements mondiaux et en adoptant des cadres de gouvernance multilatérale appropriés.

Aussi difficile qu'ait été l'année écoulée, je suis heureux de constater que les États Membres ont progressé dans plusieurs domaines critiques. Un traité contraignant portant sur la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité marine a été établi sous sa forme définitive. La vingt-septième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, qui s'est tenue à Charm el-Cheikh, nous a permis de réaliser une percée s'agissant de remédier aux pertes et préjudices causés par les changements climatiques. L'Assemblée générale a reconnu le droit à un environnement propre, sain et durable. Ces progrès sont importants, et leurs effets pourraient avoir une portée considérable.

L'Initiative sur l'exportation de céréales par la mer Noire et le mémorandum d'accord entre la Fédération de Russie et le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies sur la promotion des produits alimentaires et engrais russes sur les marchés mondiaux sont des exemples éloquentes de l'importance de la coopération multilatérale facilitée par l'ONU. Ils démontrent clairement qu'une telle coopération est indispensable pour garantir une sécurité et une prospérité accrues pour tous, et je recommande instamment de continuer à les mettre en œuvre.

Mais nous devons faire mieux, aller plus loin et travailler plus vite. Pour ce faire, les pays doivent tout d'abord renouveler leur engagement à respecter les obligations qui leur incombent au titre de la Charte des Nations Unies, placer les droits de l'homme et la dignité humaine au premier plan et donner la priorité à la prévention des conflits et des crises. Les principes inscrits dans la Charte et renforcés dans la Déclaration relative aux principes du droit international touchant les relations amicales et la coopération entre les États conformément à la Charte des Nations Unies, à savoir le respect de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de l'indépendance politique de tous les États, la

non-ingérence dans les affaires des autres États, l'élimination de toutes les formes de discrimination et le règlement pacifique des différends, sont des remparts contre l'incertitude et la fragmentation. Ils constituent le socle de toute coopération internationale visant à mettre fin aux conflits, à sauver des vies, à protéger les droits humains et à promouvoir le progrès socioéconomique.

Deuxièmement, je demande instamment aux États Membres de tirer parti de toute la gamme d'outils diplomatiques que la Charte des Nations Unies met à leur disposition pour régler les conflits de manière pacifique. Il s'agit notamment du recours à mes bons offices pour contribuer à régler les conflits et à garantir la paix.

Troisièmement, un multilatéralisme efficace doit comporter l'engagement de relever les défis nouveaux et émergents et de combler les lacunes de la gouvernance mondiale afin de concrétiser la promesse formulée dans la Charte au XXI^e siècle. C'est l'élément moteur de mon rapport intitulé *Notre Programme commun (A/75/982)*, y compris le projet de Nouvel Agenda pour la paix, qui proposera une vision unificatrice, ancrée dans la confiance, l'universalité et la solidarité. Il répondra aux menaces, quelle que soit la forme qu'elles revêtent et dans tous les domaines, en adoptant une vision intégrée du continuum de la paix, de la prévention à la consolidation de la paix et au développement durable, en passant par le rétablissement et le maintien de la paix. Il mettra l'accent sur l'action préventive en tant que priorité à tous les niveaux. *Notre Programme commun* envisage un multilatéralisme plus inclusif, qui donne la possibilité à tous les pays et à toutes les communautés d'apporter leurs contributions, et organisé davantage en réseaux, qui ressert les liens entre le système des Nations Unies, les institutions financières internationales, les organisations régionales, les blocs commerciaux et autres.

C'est aux États Membres qu'il appartient d'adapter les organes intergouvernementaux à l'évolution des besoins. Une majorité d'entre eux reconnaissent désormais que le Conseil de sécurité lui-même gagnerait à être réformé pour refléter la réalité géopolitique d'aujourd'hui. Il en va de même des institutions de Bretton Woods ; elles ne reflètent pas non plus la réalité de l'économie mondiale d'aujourd'hui. Le Conseil consultatif de haut niveau pour un multilatéralisme efficace, que j'ai constitué l'année dernière, a recensé un certain nombre de changements en profondeur qui permettraient de riposter aux défis à la paix et à la sécurité, aux inégalités économiques grandissantes, à la triple crise planétaire des changements climatiques, de la perte de biodiversité

et de la pollution et au fossé numérique qui se creuse. J'espère que son rapport contribuera de manière significative à notre réflexion collective dans la perspective du Sommet de l'avenir, qui aura lieu l'année prochaine. Je compte sur la participation et l'appui des Membres dans la préparation du Sommet.

Notre institution a été créée pour gérer les crises. Tout au long de son histoire, l'ONU a surmonté des conflits qui semblaient insolubles, ainsi que des divisions profondes. Nous devons trouver une solution et agir immédiatement, comme nous l'avons fait auparavant, pour enrayer notre glissement vers le chaos et le conflit. Il est temps d'approfondir la coopération et de renforcer les institutions multilatérales, afin de trouver des solutions communes aux défis communs. Les membres du Conseil de sécurité, en particulier ceux qui ont le privilège de siéger en permanence, ont la responsabilité particulière de faire fonctionner le multilatéralisme, plutôt que de contribuer à son morcellement.

La concurrence entre les États est inévitable, mais elle ne doit pas exclure la coopération lorsque des intérêts communs et le bien commun sont en jeu. Et lorsque la concurrence dégénère en affrontement, le système multilatéral, fondé sur la Charte et le droit international, est le moyen le plus efficace de gérer les différends de manière pacifique. Nous devons coopérer. Nous devons adapter les institutions multilatérales et favoriser la confiance là où elle est le plus nécessaire. L'urgence des défis mondiaux fait que nous devons agir rapidement et avec audace.

Le Président (*parle en russe*) : Je remercie le Secrétaire général de son exposé.

Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de Ministre des affaires étrangères de la Fédération de Russie.

Il est symbolique que la présente séance se tienne aujourd'hui, alors que nous célébrons la Journée internationale du multilatéralisme et de la diplomatie au service de la paix, qui a été inscrite dans le calendrier des dates commémorative par la résolution 73/127 de l'Assemblée générale, adoptée le 12 décembre 2018. Dans deux semaines, nous célébrerons le soixante-dix-huitième anniversaire de la victoire qui a marqué la fin de la Seconde Guerre mondiale. La défaite de l'Allemagne nazie, à laquelle mon pays a contribué de manière décisive, aux côtés des alliés, a jeté les fondements de l'ordre international d'après-guerre. Sa base juridique était la Charte des Nations Unies, et l'Organisation elle-même,

incarnant un multilatéralisme véritable, a joué un rôle central de coordination dans la politique mondiale.

Durant ses près de 80 années d'existence, l'ONU s'est acquittée de sa mission la plus importante qui lui a été confiée par les pères fondateurs. Pendant des décennies, l'accord fondamental des cinq membres permanents du Conseil de sécurité sur la primauté des buts et principes énoncés dans la Charte a garanti la sécurité mondiale, créant ainsi les conditions d'une véritable coopération multilatérale régie par des normes de droit international universellement reconnues. Le système centré sur l'ONU traverse actuellement une crise grave dont la cause profonde est la volonté de certains de ses membres de remplacer le droit international et la Charte des Nations Unies par ce qu'ils appellent un ordre fondé sur des règles. Personne ne connaît ces règles ; elles n'ont pas fait l'objet de négociations internationales transparentes. Elles ont été inventées et sont appliquées dans le but de contrer les processus naturels de création de nouveaux pôles de développement indépendants, qui sont la manifestation objective du multilatéralisme. On tente de les contenir par des mesures unilatérales illégitimes, notamment en coupant l'accès aux technologies modernes et aux services financiers, en les excluant des chaînes d'approvisionnement, en confisquant des biens, en détruisant les infrastructures critiques des concurrents et en manipulant les normes et procédures universellement reconnues. En conséquence, le commerce mondial s'est fragmenté, les mécanismes de marché se sont effondrés, l'Organisation mondiale du commerce a été paralysée et le Fonds monétaire international a été clairement et complètement transformé en un outil permettant aux États-Unis et à leurs alliés d'atteindre leurs objectifs, y compris leurs objectifs militaires.

Dans une tentative désespérée d'asseoir leur suprématie en punissant ceux qui leur désobéissent, les États-Unis ont pris le parti de détruire la mondialisation, qu'ils ventent depuis des années comme le bien ultime de l'humanité, au service du système multilatéral de l'économie mondiale. Washington et ses subordonnés occidentaux invoquent ces règles chaque fois qu'ils ont besoin de justifier l'adoption de mesures illégitimes contre ceux qui fondent leurs politiques sur le droit international et refusent de servir les intérêts du milliard de fortunés. Ceux qui ne sont pas d'accord sont ostracisés sur la base du principe selon lequel « Quiconque n'est pas avec nous est contre nous ».

Nos collègues occidentaux considèrent depuis longtemps qu'il est difficile de conclure des accords dans les enceintes universelles telles que l'ONU. Pour apporter une justification idéologique à la stratégie basée sur la remise en question du multilatéralisme, ils ont introduit le thème de l'unité des démocraties pour lutter contre les autocraties. Outre les prétendus sommets pour la démocratie, dont un pouvoir hégémonique autoproclamé choisit les participants, d'autres clubs d'élus sont créés pour contourner l'ONU, notamment le Sommet pour la démocratie, l'Alliance pour le multilatéralisme, le Partenariat mondial sur l'intelligence artificielle, la Coalition pour la liberté des médias, et l'Appel de Paris pour la confiance et la sécurité dans le cyberspace. Tous ces projets et d'autres entreprises non inclusives ont pour but de saper les négociations sur des sujets pertinents traités à l'ONU et d'imposer des concepts et des solutions non consensuels qui profitent à l'Occident. Un petit nombre d'acteurs triés sur le volet commencent par s'entendre entre eux, et ils présentent ensuite ces accords comme étant la position de la communauté internationale. Appelons un chat un chat. Personne n'a permis à la minorité occidentale de parler au nom de toute l'humanité. Nous devons nous comporter décemment et respecter tous les membres de la communauté internationale. En imposant un prétendu ordre fondé sur des règles, ses auteurs rejettent avec arrogance le principe fondamental consacré par la Charte des Nations Unies, à savoir l'égalité souveraine des États. La quintessence du complexe d'exceptionnalisme a été la déclaration dédaigneuse de M. Josep Borrell Fontelles, Haut Représentant de l'Union européenne pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, selon laquelle l'Europe est un jardin d'Éden et le reste du monde une jungle. Je citerai également la déclaration conjointe de l'OTAN et de l'Union européenne en date du 10 janvier, qui stipule,

« Nous [l'Occident uni] continuerons de mobiliser toute la gamme des moyens à notre disposition – qu'ils soient politiques, économiques ou [j'insiste] militaires – pour favoriser la réalisation de nos objectifs communs, dans l'intérêt de la population de nos pays, soit un milliard de personnes. »

L'Occident collectif a entrepris de réorganiser le multilatéralisme au niveau régional également. Récemment, les États-Unis ont appelé à une renaissance de la doctrine Monroe et ont exigé que les pays d'Amérique latine limitent leurs liens avec la Fédération de Russie et la République populaire de Chine. Cette politique s'est toutefois heurtée à la détermination des pays de

la région à renforcer leurs propres structures multilatérales, en commençant par la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes, en affirmant leur droit légitime de s'imposer comme l'un des piliers d'un monde multipolaire. La Russie appuie pleinement ces aspirations légitimes.

Les États-Unis et leurs alliés déploient des efforts considérables pour saper le multilatéralisme dans la région d'Asie et du Pacifique, où un système ouvert et efficace de coopération sur les questions économiques et de sécurité se développe depuis des décennies dans la région de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN). Ce système a permis de mettre en place des approches consensuelles qui conviennent aux 10 États membres de l'ASEAN et à leurs partenaires de dialogue, notamment la Russie, la Chine, les États-Unis, l'Inde, le Japon, l'Australie et la République de Corée, garantissant ainsi un multilatéralisme véritablement inclusif. Avec sa prétendue stratégie indopacifique, Washington a adopté une politique visant à détruire cette architecture qui s'est construite sur un consensus.

Lors de son sommet tenu à Madrid l'année dernière, l'OTAN, qui a toujours tenté de faire croire à tout le monde que ses desseins étaient pacifiques et que ses programmes militaires étaient de nature exclusivement défensive, a parlé de responsabilité mondiale et d'indivisibilité de la sécurité dans la région euro-atlantique et dans la région dite Indopacifique. En d'autres termes, l'OTAN, qui est bien sûr une alliance défensive, est en train de déplacer sa ligne de défense vers les rives occidentales de l'océan Pacifique. La création de l'alliance militaire entre l'Australie, le Royaume-Uni et les États-Unis, qui tente d'attirer Tokyo, Séoul et plusieurs pays de l'ASEAN dans ses filets, témoigne d'approches basées sur des blocs qui sapent le multilatéralisme axé sur l'ASEAN. Sous l'égide des États-Unis, des mécanismes d'intervention dans le domaine de la sécurité maritime ont été mis en place pour défendre les intérêts unilatéraux de l'Occident en mer de Chine méridionale. M. Borrell Fontelles, que j'ai déjà cité aujourd'hui, a promis hier d'envoyer des forces navales de l'Union européenne dans cette région. Nul n'ignore que l'objectif de la stratégie indopacifique est de contenir la République populaire de Chine et d'isoler la Russie. C'est l'idée que se font nos collègues occidentaux d'un multilatéralisme efficace dans la région d'Asie et du Pacifique.

Après la dissolution de l'Organisation du Traité de Varsovie et la disparition de l'Union soviétique, l'espoir de mettre en place un multilatéralisme authentique

et sans clivage dans l'espace euro-atlantique est né. Toutefois, au lieu de libérer le potentiel de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) sur une base équitable et collective, non seulement les pays occidentaux ont maintenu l'OTAN en place, mais – contrairement à leurs promesses officielles – ils ont également eu l'insolence de prendre le contrôle de territoires adjacents, y compris de territoires où des intérêts vitaux de la Russie ont toujours été en jeu et le resteront. Comme l'a indiqué Jim Baker, alors Secrétaire d'État des États-Unis, au Président George Bush père, la principale menace pour l'OTAN est l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe. J'ajouterais qu'à l'heure actuelle, l'ONU et les exigences énoncées dans sa charte représentent également une menace pour les ambitions mondiales de Washington.

La Russie s'efforce de conclure des accords multilatéraux mutuellement bénéfiques fondés sur le principe d'indivisibilité de la sécurité, qui a été proclamé solennellement au plus haut niveau dans les documents finaux des sommets de l'OSCE de 1999 et 2010. Ceux-ci affirment noir sur blanc et sans ambiguïté qu'aucun État ne doit renforcer sa sécurité aux dépens de celle des autres, et qu'aucun État, groupe d'États ou organisation ne peut se voir confier la responsabilité principale du maintien de la paix et de la stabilité dans l'espace de l'OSCE ou considérer une partie de cet espace comme sa sphère d'influence.

L'OTAN a fait fi de ces engagements pris par les Présidents et les Premiers Ministres de ses États membres et a fait le contraire, proclamant son droit à prendre n'importe quelle mesure arbitraire. Un exemple flagrant est le bombardement illégal de la Yougoslavie en 1999, y compris l'utilisation de munitions à l'uranium appauvri, qui a provoqué une augmentation du nombre de cancers parmi les citoyens serbes et les troupes de l'OTAN. Joe Biden était sénateur à l'époque, et il a déclaré avec fierté devant les caméras qu'il avait personnellement appelé au bombardement de Belgrade et à la destruction de tous les ponts de la rivière Drina. Plus récemment, l'Ambassadeur des États-Unis à Belgrade a déclaré dans les médias que les Serbes devraient tourner la page et arrêter de se plaindre. Les États-Unis ont une grande expérience en la matière. Le Japon observe depuis longtemps un silence gêné sur l'identité des auteurs des bombardements d'Hiroshima et de Nagasaki. Pas un mot n'est écrit à ce sujet dans les manuels scolaires. Et comme nous le savons, lors de la récente réunion du Groupe des Sept, le Secrétaire d'État des États-Unis, M. Blinken, a déploré la souffrance des victimes des

bombardements mais n'a pas parlé de leurs commanditaires. Ce sont les règles. Depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, des dizaines d'aventures militaires criminelles ont été menées par Washington, sans aucune tentative d'obtenir une légitimité multilatérale. L'invasion honteuse de l'Iraq par la coalition dirigée par les États-Unis en 2003 était une violation flagrante de la Charte des Nations Unies, tout comme l'agression contre la Libye en 2011. Le résultat a été la destruction d'un État, des centaines de milliers de morts et un terrorisme endémique. L'ingérence des États-Unis dans les affaires des anciens États de l'Union soviétique est une autre violation flagrante de la Charte des Nations Unies. Des révolutions ont été orchestrées en Géorgie et au Kirghizistan. Un coup d'État brutal a eu lieu à Kiev en 2014. Des tentatives de prise de pouvoir par la force ont également eu lieu au Bélarus en 2020. Les Anglo-Saxons, autrement dit l'Occident, non seulement justifient ces aventures criminelles, mais se vantent également de leur politique de promotion de la démocratie.

Mais toujours selon leurs règles. Ils sont prêts à reconnaître l'indépendance du Kosovo sans référendum. En revanche, ils ne reconnaissent pas la Crimée, alors même qu'un référendum y a eu lieu. Quant aux Îles Falkland (Malvinas), pas question d'y toucher, car un référendum y a été organisé, comme l'a récemment - et habilement - déclaré un Ministre britannique des affaires étrangères. Tout cela est ridicule.

Pour mettre fin aux politiques de deux poids, deux mesures, nous demandons à l'ensemble des Membres d'adhérer aux accords consensuels conclus dans le cadre de la Déclaration relative aux principes du droit international touchant les relations amicales et la coopération entre les États conformément à la Charte des Nations Unies de 1970 (résolution 2625 (XXV) de l'Assemblée générale, annexe), qui énonce explicitement la nécessité de respecter la souveraineté et l'intégrité territoriale de tout État

« ... se conduisant conformément au principe de l'égalité de droits et du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes et doté [...] d'un gouvernement représentant l'ensemble du peuple appartenant au territoire ».

N'importe quel observateur objectif peut clairement voir que le régime nazi de Kiev ne peut en aucun cas être considéré comme représentant les habitants des territoires qui ont refusé d'accepter les résultats du coup d'État sanglant de février 2014. En conséquence, les putschistes ont déclenché une guerre contre eux. De même, Pristina ne saurait prétendre représenter les

intérêts des Serbes du Kosovo, à qui l'Union européenne a promis l'autonomie, tout comme Berlin et Paris ont promis un statut spécial au Donbass. Nous savons bien ce qu'ont donné ces promesses.

Le Secrétaire général a rappelé avec éloquence au cours du deuxième Sommet pour la démocratie, le 29 mars, que

« La démocratie découle de la Charte des Nations Unies.

Son ouverture par l'invocation de « Nous, les peuples », renvoie à la source fondamentale de l'autorité légitime : le consentement des gouvernés. »

« Consentement », tel est le mot clé dans ce contexte.

Pour mettre un terme à la guerre déclenchée par le coup d'État dans l'est de l'Ukraine, les efforts multilatéraux entrepris afin de promouvoir un règlement pacifique ont été consacrés par la résolution 2202 (2015), par laquelle le Conseil de sécurité a approuvé à l'unanimité les Accords de Minsk. Ces accords ont été foulés aux pieds par Kiev et ses parrains occidentaux, qui ont eux-mêmes récemment reconnu avec cynisme et même fierté qu'ils n'avaient jamais eu l'intention de les mettre en œuvre, mais qu'ils voulaient simplement gagner du temps pour approvisionner l'Ukraine en armes, dans le but de les utiliser contre la Russie. Ce faisant, ils ont proclamé publiquement qu'ils avaient violé une obligation multilatérale incombant à tous les États Membres de l'ONU et inscrite dans la Charte, et qui exige que tous les États Membres respectent les résolutions du Conseil de sécurité.

Les mesures que nous avons prises par la suite pour éviter la confrontation, notamment la proposition du Président Poutine, en décembre 2021, de conclure un accord sur des assurances de sécurité mutuelles multilatérales, ont été rejetées en bloc. Personne, nous a-t-on dit, ne peut empêcher l'OTAN d'ouvrir ses portes à l'Ukraine.

Pendant toutes les années qui ont suivi le coup d'État, malgré nos demandes insistantes, personne, et certainement aucun des maîtres de Kiev, n'a ramené Porochenko, Zelenskyy ou quiconque au sein de la Verkhovna Rada à la raison lorsqu'ils ont adopté des lois qui ont banni la langue russe, l'éducation russe, les médias russes et les traditions culturelles et religieuses russes, en violation directe de la Constitution ukrainienne et de la Déclaration des Nations Unies sur les

minorités. Parallèlement, le régime de Kiev a introduit des pratiques et des thèses nazies dans la législation et dans la vie quotidienne. De somptueuses processions aux flambeaux sous les bannières de la division SS ont été organisées dans le centre de Kiev et dans d'autres villes. L'Occident est resté silencieux dans la mesure où cela coïncidait parfaitement avec les plans des États-Unis d'utiliser ce régime ouvertement raciste dans l'espoir d'affaiblir la Fédération de Russie, conformément à l'orientation stratégique consistant à éliminer les concurrents et à saper tout scénario impliquant l'affirmation d'un multilatéralisme équitable dans les affaires mondiales.

Il est clair pour tout le monde, même si personne ne le dit ouvertement, que tout cela n'a rien à voir avec l'Ukraine. Il s'agit de décider de la manière dont les relations internationales seront façonnées à l'avenir: par l'instauration d'un consensus durable basé sur un équilibre de différents intérêts ou par la promotion agressive et explosive de l'hégémonie.

Nous ne pouvons pas considérer la question ukrainienne indépendamment du contexte géopolitique. Le multilatéralisme implique le respect de la Charte des Nations Unies dans tous ses principes interdépendants, comme nous l'avons déjà mentionné. La Fédération de Russie a clairement expliqué les objectifs de son opération militaire spéciale : éliminer les menaces contre notre sécurité que l'OTAN fait peser depuis des années directement sur nos frontières et protéger les personnes dont les droits consacrés par les conventions multilatérales ont été bafoués, suite aux menaces directes d'extermination et d'expulsion des territoires où leurs ancêtres ont vécu pendant des siècles, faites publiquement par le régime de Kiev.

Nous avons été honnêtes concernant ce pour quoi et pour qui nous nous battons. Dans le contexte de l'hystérie entretenue par les États-Unis et l'Union européenne, je voudrais poser la question suivante : que faisaient Washington et l'OTAN en Yougoslavie, en Iraq et en Libye ? Leur sécurité, leur culture, leur religion et leur langue étaient-elles menacées ? Quelles normes multilatérales les ont guidés pour proclamer l'indépendance du Kosovo, en violation des principes de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, et pour détruire l'Iraq et la Libye, des États stables et économiquement riches, situés à des milliers de kilomètres des côtes américaines ?

Le système multilatéral a été menacé par les tentatives éhontées des États occidentaux de soumettre

les secrétariats de l'ONU et d'autres institutions internationales. Il y a toujours eu un déséquilibre quantitatif en faveur de l'Occident, mais jusqu'à récemment, le Secrétariat s'efforçait de rester neutre. Aujourd'hui, cependant, ce déséquilibre est devenu chronique, car le personnel du Secrétariat adopte de plus en plus un comportement politiquement motivé qui n'est pas digne de fonctionnaires internationaux.

Nous exhortons le Secrétaire général à s'assurer que l'ensemble de son personnel respecte les exigences d'impartialité conformément à l'Article 100 de la Charte des Nations Unies. Nous demandons également à la direction du Secrétariat, dans le cadre de la rédaction des documents relatifs à *Notre programme commun* et au Nouvel Agenda pour la paix, qui ont été mentionnés précédemment, d'être guidée par la nécessité d'aider les États Membres à parvenir à un consensus, à un équilibre d'intérêts plutôt que de contribuer à promouvoir des concepts néolibéraux. Faute de quoi, en lieu et place d'un programme multilatéral, le fossé entre le « milliard de fortunés » et la majorité mondiale ne cessera de se creuser.

En parlant du multilatéralisme, nous ne pouvons pas nous limiter au contexte international, tout comme nous ne pouvons pas faire fi du contexte international lorsque nous parlons de démocratie. Il faut renoncer aux politiques de deux poids, deux mesures et respecter le multilatéralisme et la démocratie au sein des États et dans leurs relations les uns avec les autres. Tout le monde sait que l'Occident, en imposant aux autres sa vision de la démocratie, ne vise pas une démocratisation des relations internationales sur la base du respect de l'égalité souveraine des États. Mais aujourd'hui, tout en promouvant ses « règles » sur la scène internationale, il étouffe le multilatéralisme et la démocratie chez lui, en utilisant des instruments de plus en plus répressifs pour étouffer toute dissidence - comme le fait le régime criminel de Kiev, soutenu par ses maîtres, les États-Unis et leurs alliés.

Comme ce fut le cas pendant la guerre froide, nous avons franchi un cap dangereux, peut-être même encore plus dangereux. La situation s'est aggravée avec le déclin de la confiance dans le multilatéralisme, en ce moment où l'agression financière et économique de l'Occident réduit à néant les avantages de la mondialisation et que les États-Unis et leurs alliés abandonnent la diplomatie, leur intention et veulent des éclaircissements au sujet des relations internationales sur le champ de bataille.

Et tout cela a été orchestré au sein même de l'ONU, qui a été créée pour prévenir les horreurs de la guerre. Les voix des forces responsables et judicieuses et les appels à la sagesse politique et à la restauration d'une culture du dialogue sont noyés par ceux qui s'emploient à saper les principes fondateurs des relations multilatérales. Nous devons tous revenir à la source et respecter les buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, dans toute leur diversité et leur interdépendance.

Un véritable multilatéralisme exige que l'ONU s'adapte pour refléter la tendance vers une architecture multipolaire des relations internationales. La réforme du Conseil de sécurité doit être accélérée pour renforcer la représentation des pays d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine. La surreprésentation actuelle de l'Occident au sein de cet organe principal de l'ONU sape le principe du multilatéralisme.

Nous demandons à tous les États qui respectent la Charte de rejoindre le Groupe des Amis pour la défense de la Charte des Nations Unies, créé à l'initiative du Venezuela. De plus, il importe d'exploiter le potentiel du groupe BRICS formé par le Brésil, la Russie, l'Inde, la Chine et l'Afrique du Sud, ainsi que celui de l'Organisation de Shanghai pour la coopération. La Communauté économique eurasiennne, la Communauté d'États indépendants et l'Organisation du Traité de sécurité collective sont prêtes à apporter leur contribution. Bien entendu, nous préconisons également de tirer parti des initiatives et des positions des associations régionales des pays du Sud. Le Groupe des Vingt peut aussi jouer un rôle important pour soutenir le multilatéralisme, si les participants occidentaux cessent de détourner l'attention de leurs collègues des questions urgentes inscrites à son ordre du jour, afin de dissimuler leur responsabilité dans la multiplication des crises au sein de l'économie mondiale. Il nous incombe à tous de préserver l'ONU en tant que modèle établi du multilatéralisme et de la coordination des politiques internationales. La clef du succès est de travailler ensemble, de renoncer à toute revendication d'exceptionnalisme et, je le répète, de respecter l'égalité souveraine des États. C'est ce à quoi nous avons tous souscrit en ratifiant la Charte.

En 2021, le Président Vladimir Poutine a proposé d'organiser un sommet des membres permanents du Conseil de sécurité. Bien que les dirigeants de la Chine et la France aient soutenu cette initiative, celle-ci n'a malheureusement pas encore été mis en œuvre. Cette proposition est directement liée au multilatéralisme, non pas parce que les cinq puissances jouissent de certains

privileges par rapport aux autres pays, mais surtout en raison de la responsabilité particulière qui leur incombe, en vertu de la Charte des Nations Unies, en ce qui concerne le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Aujourd'hui, c'est précisément ce dont a besoin le système centré sur l'ONU, qui risque de s'effondrer en raison des agissements de l'Occident. Les préoccupations relatives à cette situation se reflètent de plus en plus dans de nombreuses initiatives et idées des pays du Sud, de l'Est et de l'Asie du Sud-Est, du monde arabe et du monde musulman dans son ensemble, ainsi que de l'Afrique et de l'Amérique latine. Nous apprécions à sa juste valeur leur sincère détermination à régler tous les problèmes contemporains grâce à des efforts concertés et sincères visant à équilibrer les intérêts sur la base de l'égalité souveraine des États et de l'indivisibilité de la sécurité.

Pour conclure, je voudrais m'adresser à tous les journalistes qui couvrent le débat public d'aujourd'hui. Leurs collègues des médias russes n'ont pas été autorisés à entrer dans ce pays. L'Ambassade des États-Unis à Moscou les a sarcastiquement informés qu'elle était prête à leur octroyer des visas juste après le décollage de notre avion. C'est pourquoi je demande instamment aux journalistes présents de pallier l'absence des journalistes russes et d'essayer de réaliser leurs reportages de manière à communiquer au public mondial des vues et des évaluations véritablement multilatérales.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

M. Al Marar (Émirats arabes unis) (*parle en arabe*) : Pour commencer, je vous remercie, Monsieur le Président, de présider la séance d'aujourd'hui. Je remercie également le Secrétaire général de son exposé utile.

Notre engagement constant en faveur d'un multilatéralisme efficace, fondé sur le respect du droit international et des principes consacrés par la Charte des Nations Unies, est essentiel pour maintenir la paix et de la sécurité internationales. Par conséquent, la défense des principes énoncés dans la Charte est au cœur d'un multilatéralisme efficace. Ces principes, notamment le respect de la souveraineté de tous les États chaque nation, le règlement pacifique des différends et l'interdiction de recourir à la menace ou à l'emploi de la force contre l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique de tout État, sont cruciaux pour permettre à l'ONU

de prendre des mesures efficaces conformes aux dispositions de la Charte.

Cette question revêt une grande importance à la lumière de graves défis auxquels le monde fait face, alors que le nombre de conflits armés est le plus élevé que nous avons connu depuis 1945 et que les déplacements forcés ont atteint des niveaux records. Et, alors que nous avons du mal à limiter le réchauffement climatique à 1,5 °C, les efforts internationaux menés pour lutter contre le terrorisme et l'extrémisme se heurtent à des difficultés de taille. Face à ces défis et menaces communs, nous devons promouvoir le dialogue et la coopération entre les nations. Nous devons redoubler d'efforts pour régler pacifiquement les conflits et les crises, de l'Ukraine au Soudan. Ainsi, nous estimons que les trois points suivants sont importants, si nous voulons que le multilatéralisme améliore les conditions de vie des populations.

Premièrement, le multilatéralisme doit être au service de l'ensemble des Membres de l'ONU, qui représentent les droits et aspirations de 8 milliards de personnes. Cela doit rester au centre de nos préoccupations. Pourtant, la polarisation de la scène internationale et nos intérêts concurrents compromettent la capacité du système multilatéral et de ses mécanismes à agir efficacement. Certains États Membres continuent également d'exercer une influence sur le multilatéralisme et son fonctionnement, y compris sur la manière dont ses systèmes sont mis en place et sur le fait qu'ils fonctionnent ou non dans l'intérêt de tous. Ce sont ces mêmes États Membres qui peuvent bloquer ou réaliser les réformes nécessaires pour rendre le multilatéralisme plus efficace. Les structures et institutions internationales, dans leur état actuel, ne peuvent pas nous permettre de surmonter les défis existants. Ce qui veut dire que nous devons réformer nos mécanismes multilatéraux, y compris le Conseil de sécurité, la Banque mondiale et le Fonds monétaire international, afin de renforcer leur légitimité et d'améliorer leur représentativité. Les pays vulnérables doivent participer à la prise de décision ; il ne suffit pas de prendre en compte leurs préoccupations. Par exemple, nous pensons que les nouvelles discussions sur la réforme des institutions financières internationales pour qu'elles puissent mieux aider les pays du Sud sont des avancées encourageantes qui, nous l'espérons, ouvriront la voie à la promotion de l'égalité entre les peuples et à l'instauration de la stabilité dans le monde.

Deuxièmement, protéger le patrimoine mondial doit être notre priorité absolue. Le meilleur

investissement que nous puissions faire pour le bien de nos peuples et de notre planète est de promouvoir le règlement pacifique des différends, de promouvoir la sécurité humaine et d'élaborer des solutions collectives, même partielles, aux graves menaces qui pèsent sur l'humanité. Tout récemment, nous avons été témoins d'initiatives constructives dont le but est de promouvoir la coopération. Mais, ce type de coopération tournée vers l'avenir doit être la norme, et non l'exception. Le traité relatif à la protection de la haute mer, un accord historique, et, avant lui, l'Accord de Paris, sont des exemples remarquables de réalisations multilatérales pour bâtir un avenir meilleur pour nos peuples.

Troisièmement et enfin, le multilatéralisme ne doit pas être considéré seulement comme un processus intergouvernemental. Les perspectives de toutes les parties prenantes, y compris les femmes et les jeunes, doivent aussi contribuer à nourrir les débats. Pendant la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), les partenariats public-privé noués aux Émirats arabes unis, notamment Dubai Ports World et la Cité humanitaire internationale, ont appuyé les efforts multilatéraux fournis pour assurer la distribution du matériel médical et des vaccins contre la COVID-19 dans le monde. En tant que prochain président de la vingt-huitième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, nous sommes convaincus que la participation de toutes les parties prenantes, en particulier des pays vulnérables, est la clef du succès. C'est pourquoi nous tenons à inclure les points de vue des femmes, des jeunes, des groupes autochtones, des scientifiques, du milieu universitaire et du secteur privé dans tous les documents finals de la Conférence.

Pour finir, nous soulignons que ce n'est qu'en travaillant ensemble que nous pourrions parvenir à la paix, à la stabilité et à la prospérité pour toutes les nations et tous les peuples. Pour ce faire, nous devons réformer le système multilatéral afin de répondre aux aspirations de ces peuples.

M. Immongault (Gabon) : Je félicite la Russie pour l'initiative de cet important débat consacré aux moyens de rendre le multilatéralisme plus efficace, et je remercie le Secrétaire général d'en avoir parfaitement circonscrit les enjeux et la portée.

Notre débat intervient une semaine après la publication du rapport du Comité consultatif de haut niveau pour un multilatéralisme efficace. Les recommandations préconisées par l'éminent panel désigné par le

Secrétaire général confortent notre volonté de raffermir les fondements du vivre-ensemble de la communauté internationale pour une plus grande solidarité internationale, qui soit le socle de la sécurité de la dignité des générations présentes et futures. Cette quête de solidarité internationale est la matrice de la Charte des Nations Unies. En y souscrivant, chacun des Membres de l'Organisation des Nations Unies a fait le choix d'une sécurité indivisible. Par l'adhésion à l'ONU, chacune des nations du monde a rejeté la logique de nations désunies, de nations stratifiées ou superposées les unes sur les autres. Il s'agit d'un choix manifeste dès le Préambule de la Charte des Nations Unies, où nous nous présentons, nous les peuples du monde, en tant que maillons d'une même chaîne : celle de l'humanité.

C'est cet esprit qui devrait non seulement rester au centre de notre système de sécurité collective, mais aussi sédimenter notre projection du développement durable et de la prospérité partagée. L'approche idéale qui porte l'humanité vers son destin commun est l'approche multilatéraliste. Le multilatéralisme est cette dynamique inclusive de gouvernance globale fondée sur le respect et la prise en compte du narratif de chaque nation, parce que chaque nation compte, parce que chaque peuple compte, parce que chaque vie compte. Nos différences de calibre, d'envergure ou d'apparence constituent les indispensables déterminants complémentaires qui non seulement nous définissent, mais aussi, et surtout, nous confèrent toute notre pertinence et notre viabilité au sein du concert des nations. Notre interdépendance et notre communauté de destin nous sont rappelées constamment par les pandémies, les fluctuations économiques, le réchauffement de la planète, et j'en passe. Nos principales menaces sont plus que jamais transnationales et transfrontalières.

Pour relever les défis à venir, notre architecture de sécurité devrait être le reflet des réalités actuelles. Nous devons effectuer une mise à jour de nos institutions internationales, de nos mentalités et de nos perceptions d'une paix durable, d'une prospérité partagée et du vivre-ensemble. Nous devons réinventer les solutions aux menaces contemporaines, notamment les changements climatiques et l'insécurité chronique des États fragiles. Nous devons faire face à la crise de la solidarité internationale, qui alimente des crises sous-jacentes sur les plans économique, humanitaire, sanitaire ou alimentaire. Nous ne pouvons assurément pas relever les défis de ce siècle avec les outils d'un autre siècle. Un continent tel que l'Afrique, le deuxième continent le plus peuplé, dont on estime qu'il représentera au moins

un quart de la population mondiale d'ici 2050 et qui polarise aujourd'hui près de 70 % de l'ordre du jour du Conseil de sécurité, n'a hélas pas de siège permanent au sein de cet organe de décision, au sein duquel son destin sécuritaire est scellé. Faisons trêve aux constats affligeants et venons-en aux propositions concrètes.

Premièrement, nous devons réformer le Conseil de sécurité sans plus tarder, afin qu'il soit représentatif de la réalité d'aujourd'hui et à même de répondre efficacement aux défis actuels et futurs. Naturellement, en tant qu'Africain, j'espère que cette réforme donnera la priorité à la Position commune africaine et à sa légitime revendication, telle qu'elle se reflète dans le Consensus d'Ezulwini et la Déclaration de Syrte. Il est clair que l'Afrique n'attendra pas indéfiniment les convulsions d'un processus intergouvernemental de réforme, qui, aux yeux de nos peuples, apparaît aujourd'hui comme une interminable distraction. À cet égard, je fais écho aux paroles de S. E. Ali Bongo Ondimba, Président de la République gabonaise et chef de l'État, à la tribune de l'Assemblée générale des Nations Unies en septembre 2022 (voir A/77/PV.6), qui a martelé que l'Afrique n'attendra plus. Il est temps que cette inacceptable injustice au détriment de l'Afrique soit réparée. Nous comptons d'ailleurs soumettre incessamment à la masse critique africaine nos réflexions d'action sur cette problématique.

Deuxièmement, nous devons redéfinir nos règles et nos mécanismes pour faire face de manière adéquate à l'évolution de l'insécurité et du terrorisme. En ce qui concerne les règles, nous devons garantir l'inclusivité et la solidarité et ne laisser aucune place ni à la politique de deux poids, deux mesures, ni à la solidarité à géométrie variable. De plus, il importe que nous nous attaquions résolument aux causes profondes des conflits et des crises.

Troisièmement, nous devons construire un nouveau contrat social, un nouveau pacte mondial entre les générations, entre les gouvernants et les gouvernés et entre l'échelle mondiale et régionale, en mettant un accent particulier sur les conditions des jeunes et des femmes. Dans ce nouveau contrat social pour l'avenir, les passerelles doivent, en tous lieux, remplacer les murs. L'éducation doit partout repousser le carcan de l'ignorance et de l'intolérance. Le multilatéralisme doit prévaloir sur les postures unilatéralistes et la logique du dialogue doit sans cesse prévaloir sur celle de l'antagonisme. Il est illusoire de penser que l'humanité survivra avec des bulles de sécurité et de prospérité entourées

d'un océan d'insécurité et de misère. S'il en était ainsi, l'inévitable alternative à la paix et à la prospérité pour tous serait fatalement la mise en danger de tous et la déchéance collective. Nous devons en priorité dresser un bouclier d'actions et d'initiatives pour se prémunir et s'interdire entre les nations du monde toute prédation de ressources et toute prédation de dignité, afin de restituer aux peuples du monde leurs aspirations à la sécurité, à la prospérité et à une plus grande liberté.

Pour terminer, je voudrais souligner la nécessité de s'affranchir de toute défiance ou déviation vis-à-vis du multilatéralisme. Aussi vrai que plusieurs monologues ne fassent pas un dialogue, la multiplicité des relations bilatérales n'aura jamais l'effet, et encore moins les vertus, de la concertation multilatérale. Le multibilatéralisme mène à la fragmentation et à la division du monde en blocs, tandis que la vocation du multilatéralisme est de mener à l'unité et à la construction de passerelles entre nous, les peuples du monde. Nous devons des réponses aux générations présentes et futures qui soient à la dimension de leurs légitimes aspirations à vivre en sécurité, en paix et dans une plus grande dignité. Ces réponses sont à portée de main. Ces réponses ne peuvent plus et ne doivent plus attendre.

M. Mbomba (Ghana) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à vous féliciter, Monsieur le Président, ainsi que la délégation russe, de l'accession de la Russie à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois d'avril. Nous nous félicitons également de la participation à la présente séance du Secrétaire général, S. E. M. António Guterres, et nous le remercions de ses observations édifiantes.

Je tiens par ailleurs à préciser que nous nous associons à la déclaration qui sera prononcée par le représentant de la République d'Azerbaïdjan au nom du Mouvement des pays non alignés.

Né des cendres de la Seconde Guerre mondiale, le système multilatéral a été incontestablement la pierre angulaire, à quelques exceptions près, d'une paix, d'une sécurité et d'un développement relatifs dans le monde entier. L'adhésion aux principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, notamment l'égalité souveraine des États et l'interdiction de l'emploi de la force, a été un pilier essentiel de la stabilité mondiale. Compte tenu de la désinformation actuelle, des crises migratoires et de l'insécurité alimentaire et énergétique, le monde n'a pas connu de crise plus profonde depuis la guerre froide. Les défaillances structurelles, notamment les effets néfastes du système de veto au Conseil de sécurité, le

manque chronique de financement pour le développement, l'intensification de la concurrence géopolitique et le déclin de la coopération internationale, ont entravé les efforts que nous déployons pour renouveler les institutions mondiales et renforcer le multilatéralisme.

Étant donné la propension actuelle à rejeter ou à remettre en question les valeurs normatives et les principes communs de collaboration et d'action collective, nous risquons de retomber dans un état de nature néo-hobbesien. Il n'est pas trop tard pour chercher les moyens d'en finir avec les politiques de plus en plus conflictuelles, les jeux à somme nulle et les tendances égoïstes, chaotiques et brutales de ces dernières années. Il est dans l'intérêt des États, qu'ils soient petits ou puissants, de préserver le système multilatéral, dans la mesure où les règles et les institutions internationales établies d'un commun accord permettent à toutes les voix de se faire entendre et de peser dans l'ordre international par des moyens moins coûteux et plus durables. Le Ghana se félicite par conséquent du thème du débat d'aujourd'hui, qui nous donne la possibilité de débattre des moyens de défendre et de promouvoir la Charte des Nations Unies en vue d'établir un système multilatéral efficace. S'agissant de la manière dont nous pouvons améliorer l'efficacité du système multilatéral fondé sur des règles grâce à la défense de la Charte des Nations Unies, le Ghana voudrait insister sur cinq points principaux.

Premièrement, s'il est important de réaffirmer nos engagements respectifs à l'égard des buts et des principes inscrits dans la Charte des Nations Unies, il est tout aussi pertinent que nous prenions des mesures concrètes afin d'améliorer notre capacité à répondre aux exigences de la Charte. À cet égard, nous appelons instamment à privilégier une approche plus inclusive et multipartite qui permette à tous les acteurs d'adhérer aux normes et aux valeurs énoncés dans la Charte. Selon nous, cette démarche doit être exempte de toute politisation et appliquée sans aucune forme de sélectivité. Nous ne saurions trop insister sur l'importance pour les États Membres d'appliquer les dispositions de la Charte des Nations Unies selon une approche fondée sur des principes et étayée par une compréhension et une interprétation communes et de bonne foi. Nous devons également donner la priorité aux souhaits de tous les peuples du monde si nous voulons assurer une transition en douceur vers un ordre mondial juste et équitable. Le cynisme dont font preuve certains pays en dénaturant ces principes ou en les pliant à leur volonté leur confère peut-être un avantage tactique à court terme, mais l'histoire montre que ces gains sont éphémères.

Deuxièmement, un constat honnête des réalités de notre époque devrait nous inciter tous à déployer avec détermination des efforts diplomatiques afin d'instaurer une confiance mutuelle, conformément à la Convention de Vienne sur les relations diplomatiques. Comme l'a dit un jour mon compatriote Kofi Annan, notre avenir, notre prospérité et notre sécurité sont plus que jamais liés. Aucun pays, quelle que soit sa richesse ou sa puissance, ne peut désormais se suffire à lui-même. Cette réalité devrait nous pousser à construire des ponts, et non à les détruire, et à jeter des bases solides en faveur du dialogue et du consensus, notamment en discutant des intentions stratégiques des pays. Cela est essentiel pour éviter les erreurs d'appréciation et une concurrence malsaine, en particulier entre les grandes puissances militaires.

Dans ce contexte, il est également important que nous nous attaquions aux déficiences structurelles du système multilatéral en déployant des efforts loyaux et sincères dans le cadre des initiatives de réforme en cours au sein du système des Nations Unies, dont la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale et la réforme du Conseil de sécurité. En tant qu'État Membre africain, nous avons exposé nos positions et étayé nos arguments. Ceux qui sont favorables à un système multilatéral renforcé ont la responsabilité d'en faire de même et de travailler de manière constructive et urgente, en toute bonne foi, pour remédier avec nous à l'injustice historique faite au continent africain, une injustice qui représente par ailleurs l'une des faiblesses de l'architecture multilatérale.

Troisièmement, il faut dynamiser le système multilatéral en mettant efficacement en œuvre nos objectifs aux côtés des organismes régionaux qui partagent des buts similaires. Nous devons donc renforcer l'application du Chapitre VIII de la Charte, en particulier en ce qui concerne la prévention régionale. L'Organisation des Nations Unies présente des atouts, mais lorsqu'elle n'est pas en mesure d'agir, nous devons mettre à profit les ressources des acteurs régionaux. Par exemple, toute tentative de solution légitime à la crise du terrorisme sur le continent africain nécessite une collaboration impliquant les institutions de l'Union africaine, les communautés économiques régionales telles que la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest et des initiatives telles que l'Initiative d'Accra au Sahel. De même, lorsque ces organismes régionaux se manifestent et proposent d'intervenir, il ne serait que justice que leur fardeau soit en partie assumé par l'organe principal à qui incombe ce devoir en premier lieu.

Quatrièmement, les défis mondiaux actuels sont tellement intriqués et multidimensionnels qu'il nous faut renforcer les collaborations et les consultations entre les différentes institutions et promouvoir la cohérence afin d'éviter toute conséquence négative entraînée par des politiques mondiales. Cela exige selon nous que nous consultations des institutions et des processus extérieurs au système des Nations Unies, tels que les institutions de Bretton Woods, mais aussi, le cas échéant, des organisations de la société civile et des acteurs responsables du secteur privé, afin de répondre de manière adéquate aux besoins urgents des populations du monde entier, en particulier dans les pays en développement. C'est important car en temps de crise mondiale, telles les crises financière et alimentaire que nous subissons actuellement, nous savons que d'autres problèmes peuvent apparaître plus tard, comme des manifestations plus importantes d'instabilité sociopolitique, une baisse des capacités de gestion des conflits ainsi que de nouveaux conflits.

Enfin, nous pensons que le rapport du Secrétaire général intitulé *Notre Programme commun (A/75/982)*, y compris son Nouvel Agenda pour la paix, nous offre une vision tournée vers l'avenir d'un multilatéralisme revigoré, inclusif et efficace propre à relever les défis mondiaux contemporains. Ces initiatives peuvent jeter les bases d'un multilatéralisme efficace si elles donnent la priorité aux investissements dans des interventions visant à faire face aux risques existants et émergents, notamment ceux liés aux armes nucléaires et à la menace disproportionnée qui pèse sur les pays du Sud. Nous devons en outre renforcer le pouvoir de rassemblement de l'ONU face à nos problèmes multidimensionnels, dont la menace climatique, l'inégalité de genre sous toutes ses formes ainsi que la nécessité d'impliquer les femmes et les jeunes dans les processus de paix, autant de domaines liés au renforcement de la capacité de réaction du système multilatéral.

Enfin, le Ghana estime que les outils mis à notre disposition par la Charte restent indispensables pour relever les défis actuels et émergents de notre époque. Ce que nous devons faire, c'est exploiter stratégiquement et déployer efficacement ces outils, notamment le Chapitre VI, relatif au règlement pacifique des différends. En fin de compte, il faut que tous les États Membres, y compris les membres du Conseil, fassent preuve d'une plus grande volonté politique si nous voulons faire des progrès significatifs dans la défense de la Charte des Nations Unies.

M^{me} Baeriswyl (Suisse) : Je remercie le Secrétaire général António Guterres pour son intervention.

Je voudrais tout d'abord aussi exprimer notre préoccupation face à la violence qui sévit actuellement au Soudan et qui frappe de manière inacceptable la population civile. La Suisse se joint à l'appel du Secrétaire général.

L'adoption de la Charte des Nations Unies, le 26 juin 1945, a signifié un changement de paradigme fondamental. La guerre, auparavant moyen légitime de politique étrangère, était désormais interdite ; l'expansion territoriale par la force, autrefois privilège des grandes puissances militaires, proscrite, et l'interdiction du recours à la force, accompagnée de l'obligation de résoudre les conflits de manière pacifique, était révolutionnaire. Ces principes ont placé les pays de toute taille et de toute puissance sur un pied d'égalité sur le plan juridique, ou presque. Les privilèges des grandes puissances furent intensément débattus, déjà à San Francisco, et finalement acceptés, à la condition d'une promesse claire : une responsabilité accrue des membres permanents du Conseil pour la paix et la sécurité internationales.

En tant qu'États Membres, nous avons tous souscrit aux principes et valeurs de la Charte et réitéré cet engagement dans une excellente déclaration faite à l'occasion de la célébration du septante-cinquième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies. Pourtant, la Charte est violée massivement. La souveraineté étatique, l'intégrité territoriale et l'interdiction du recours à la force continuent à être bafouées, depuis plus d'une année, par l'agression militaire d'un membre permanent du Conseil de sécurité contre son voisin. La recette la plus efficace pour préserver le multilatéralisme et l'intégrité de la Charte est donc de la respecter. La Suisse condamne avec la plus grande fermeté l'agression militaire contre l'Ukraine, et je réitère ici l'appel ferme à la Fédération de Russie pour qu'elle retire sans délai ses troupes de l'ensemble du territoire ukrainien.

Ce débat public est présenté comme une opportunité pour le Conseil de démontrer son attachement à la Charte et de discuter du renforcement du multilatéralisme. C'est un devoir que nous n'avons pas uniquement aujourd'hui, mais à chaque fois que nous appelons à la protection des civils, à chaque fois que nous condamnons les violations du droit international et à chaque fois que nous exhortons les parties au conflit à faire taire les armes et à rejoindre la table des négociations.

C'est un devoir que nous avons en vertu des Conventions de Genève—réussite du multilatéralisme, car elles sont parmi les rares traités internationaux à avoir été ratifiés universellement. Quand l'année prochaine ces Conventions célèbreront leur soixante-quinzième anniversaire, les États devront prendre des mesures concrètes pour renforcer le respect du droit international humanitaire.

Puis, c'est un devoir, en temps de paix comme en temps de guerre, par rapport aux droits humains qui servent à protéger la dignité humaine. Les 75 ans de la Déclaration universelle des droits de l'homme, cette année, sera l'occasion d'en réaffirmer l'universalité.

La Suisse est convaincue qu'un multilatéralisme efficace demeure la seule façon de réaliser la vision d'un monde pacifique et juste. D'un monde où règne la force de la loi et non la loi du plus fort et où la dignité humaine est toujours—toujours !—respectée. Un monde, enfin, dans lequel l'ensemble de la population profite du progrès social et économique. Nous en sommes convaincus, parce que le respect de la Charte reste existentiel—pour un État petit ou de taille moyenne comme le nôtre et comme la majeure partie des États Membres de l'Organisation des Nations Unies. Indépendamment du fait de savoir si ce monde est unipolaire, bipolaire ou multipolaire.

Nous en sommes également convaincus, parce que la Charte et le multilatéralisme ont permis à l'humanité de faire des progrès remarquables, comme d'éviter, à ce jour, une confrontation nucléaire, de décoloniser de nombreuses régions du monde, de réduire la pauvreté, d'améliorer l'accès aux systèmes de santé et d'éducation, de progresser économiquement et même de marcher sur la Lune et créer une intelligence artificielle.

Nous avons réussi, dans cette enceinte, à négocier les objectifs de développement durable et le Programme de développement durable à l'horizon 2030, qui, si nous les mettons enfin pleinement en œuvre, peuvent sauver cette planète et créer plus d'égalité pour nos enfants et nos petits-enfants.

Force est de constater que l'efficacité de la Charte fonctionne selon la volonté des États de la mettre en œuvre. Et cette volonté fait trop souvent défaut. Nous vivons une période de polycrises. L'ONU estime qu'un ou une jeune sur quatre est touché (e) par la violence ou les conflits armés, que ce soit une fille sous les frappes aériennes à Khartoum, Bakhmout ou Sagaing, livrée

à la violence sexuelle à Port-au-Prince ou à Goma, ou privée d'éducation à Kandahar.

Les principes énoncés dans la Charte ne sont pas un menu à choix. Nous appelons au respect inconditionnel du droit international par tous les acteurs, en toutes circonstances. Et nous appelons au courage pour enfin sérieusement engager des réformes du système multilatéral, y compris du Conseil, afin de rétablir la confiance dans et au sein de ce système. Avec *Notre Programme commun* (A/75/982) et le Nouvel Agenda pour la paix, nous avons une chance unique, mais aussi une nécessité urgente. Nous devons rapidement changer le cours de l'histoire. Avec du leadership, de la volonté politique et de la confiance, nous pouvons y parvenir.

L'histoire jugera si nous avons respecté la Charte. On peut nier les faits, utiliser une rhétorique cynique ou diffuser de la désinformation, mais on ne peut pas tromper la mémoire de l'histoire. Elle nous jugera. Et la famille humaine ne pourra pas guérir avant que justice soit faite aux victimes et que la confiance soit rétablie. C'est aussi la toute première recommandation du rapport présenté par le Conseil consultatif de haut niveau pour un multilatéralisme efficace, la semaine passée : recréer la confiance par l'inclusion et la responsabilité.

Cette confiance exige que nous nous écoutions les uns les autres. Menons un dialogue sur ce qui nous unit. Un dialogue constructif plutôt que des discussions sur le nombre de pôles de ce monde. Un dialogue pour rappeler le respect des principes universels auxquels nous avons souscrit. Il n'y a pas d'alternative à un multilatéralisme efficace - un multilatéralisme universel, inclusif et fondé sur le droit international.

M. de Almeida Filho (Brésil) (*parle en anglais*) : Je remercie la Fédération de Russie d'avoir organisé le présent débat, et je tiens à remercier le Secrétaire général de sa déclaration.

En ces temps difficiles, nous devons renforcer notre engagement en faveur des principes inscrits dans la Charte des Nations Unies, du droit international et du multilatéralisme. En tant que membres du Conseil de sécurité, nous sommes investis d'une responsabilité particulière en ce qui concerne la préservation des principes et des valeurs qui sous-tendent l'édification collective du système multilatéral depuis près de huit décennies.

Le conflit en Ukraine est venu accroître considérablement la pression sur le système multilatéral, qui faisait déjà l'objet de nouvelles contestations et de

dissensions croissantes. L'incapacité du Conseil de faire face efficacement à une nouvelle guerre ne répond pas aux attentes des États Membres s'agissant de la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales qui lui incombe, et elle finit par entamer sa crédibilité.

La communauté internationale a déjà prouvé qu'elle était capable de s'adapter et d'évoluer dans de nombreux domaines, à l'exception de celui de la paix et de la sécurité. Ainsi, en 2008, après la crise financière mondiale, un groupe de pays a décidé de créer le Groupe des Vingt, qui s'est révélé un cadre précieux pour relever les nouveaux défis économiques et financiers. Malgré ses lacunes, telles que la représentation limitée des pays africains, il est devenu l'un des organes les plus représentatifs de la communauté internationale.

La position du Brésil sur la réforme du Conseil est connue de tous : nous pensons que sa composition actuelle, qui reflète l'équilibre des pouvoirs tel qu'il existait en 1945, n'est pas compatible avec les réalités géopolitiques de notre époque. Le continent africain et notre région, l'Amérique latine et les Caraïbes, ne sont pas représentés dans la catégorie des membres permanents. Cette situation se traduit par un manque croissant de légitimité de cet organe en ce qui concerne la prise de décisions en matière de paix et de sécurité, et met en évidence le sentiment de frustration face aux lacunes du système des Nations Unies dans son ensemble.

Cependant, cela n'est pas l'unique cause de la situation dans laquelle nous nous trouvons. Outre les défauts structurels du Conseil, force est de constater sa moindre disposition au dialogue et à la diplomatie, en contradiction avec l'esprit de la Conférence de San Francisco.

Depuis le début de notre mandat actuel de membre élu du Conseil, la demande de sanctions s'est imposée à de nombreuses reprises comme la réaction impulsive à des situations de crise. Dans la plupart des cas, ces initiatives ont été précédées de mesures coercitives unilatérales, illégales au regard du droit international et inefficaces. Dans le cadre de nos discussions, il est rarement tenu compte des retombées sur les pays tiers, en particulier ceux qui sont déjà aux prises avec de sérieux problèmes d'ordre économique, social et institutionnel et dont les populations sont les plus vulnérables.

Le Brésil rejette la poursuite des hégémonies, anciennes ou nouvelles. Conformément au paragraphe 4 de l'Article 2 de la Charte, nous

condamnons le recours à la menace ou à l'emploi de la force comme moyen de régler les différends, ainsi que nous en avons été témoins dans le cas de l'Ukraine. Nous condamnons également les tentatives plus subtiles d'imposer la volonté de quelques-uns au plus grand nombre sur la base de principes dont la valeur multilatérale est discutable. Nous réfutons les conceptions du monde fondées sur des divisions simplistes qui ne reflètent pas la complexité de la réalité, cette approche ne profitant pas à la grande majorité des États Membres et ne servant qu'à semer la discorde entre les nations.

Nous préconisons un retour aux principes sur lesquels l'Organisation fonde son existence même, tels qu'ils sont inscrits dans la Charte des Nations Unies, en mettant davantage l'accent sur le règlement pacifique des conflits. En tant que Membre fondateur de l'Organisation, nous n'avons jamais toléré et ne tolérerons jamais les violations de l'intégrité territoriale des États Membres.

Nous ne devrions pas renoncer à la diplomatie, mais plutôt chercher des solutions collectives pour relever les défis de notre époque. La diplomatie et la paix constituent les moyens dont dispose le Conseil de sécurité mais aussi sa raison d'être. Nous ne devons pas nous soustraire à cette responsabilité.

Le monde vit en ce moment un processus de refonte de l'ordre international. Selon nous, nous nous dirigeons vers une sorte d'ordre multipolaire qu'il convient de saluer et d'entretenir, car il profitera à l'ensemble de la communauté internationale. Nous sommes conscients des nombreuses lacunes du système des Nations Unies, mais nous continuons d'avoir foi en la centralité de l'ONU et en son rôle dans la préservation de la paix et la recherche de solutions aux défis communs.

Le Brésil croit en la force de l'approche multilatérale sur des questions telles que l'urgence climatique et les besoins en matière de développement, dans le respect des différents points de vue et des positions nationales. Il est toutefois essentiel que nous nous livrions à un débat sérieux sur la nécessité d'un multilatéralisme renouvelé, en particulier dans le domaine de la paix et de la sécurité, en mettant de côté les pratiques qui ne feront qu'exacerber les divisions au lieu de contribuer à un monde plus pacifique.

M. Afonso (Mozambique) (*parle en anglais*) : Le Mozambique souhaite à nouveau sincèrement féliciter la Russie de son accession à la présidence du Conseil de

sécurité. Nous sommes ravis de vous voir, Monsieur le Président, présider cette séance.

Nous saluons chaleureusement l'initiative prise par la Fédération de Russie d'organiser un débat public sur le thème d'aujourd'hui et remercions le Secrétaire général de son important exposé.

Il est universellement reconnu que la création de l'ONU a représenté un tournant dans l'attitude de l'humanité à l'égard de la coopération mutuelle pour la paix et la sécurité. La Charte, signée le 26 juin 1945 au lendemain de la sanglante et tragique Seconde Guerre mondiale, a clairement affirmé l'importance du multilatéralisme. Elle y proclamait sans ambiguïté la volonté et la détermination de « nous, peuples des Nations Unies ».

En outre, la Charte énumérait quatre buts de l'Organisation, dont le dernier, qui les résume tous, est énoncé comme suit au paragraphe 4 de l'Article 1 : « Être un centre où s'harmonisent les efforts des nations vers ces fins communes ». C'est ainsi, selon nous, qu'est né le nouveau multilatéralisme qui guide aujourd'hui les interactions entre les États et les nations.

Nous sommes convaincus que l'objectif primordial de ce multilatéralisme est de réaliser les buts de l'ONU, au premier rang desquels figure le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Cela me rappelle le vieux dicton selon lequel la guerre semble être aussi vieille que l'humanité, mais la paix, elle, est une invention moderne. Cela rejoint également ce qui est énoncé au paragraphe 4 de l'Article 2 de la Charte, qui représente une nouvelle approche de la guerre dans sa nature, une invention de la Charte que nous avons accepté de respecter.

D'après cette disposition de la Charte, nous comprenons que la mission fondatrice de l'ONU était de fournir à tous ses États Membres une base solide de sécurité égale. L'Organisation qui est la nôtre deviendrait ainsi un forum au sein duquel nous pourrions travailler ensemble au règlement pacifique des différends et à la prévention d'une nouvelle guerre mondiale. En résumé, la Charte proclame l'importance primordiale de la sécurité collective.

Dans ce contexte, la sécurité égale et indivisible des États est au cœur de la sécurité collective consacrée par la Charte dans sa lettre et dans son esprit. La sécurité collective signifie que la sécurité d'un seul est la sécurité de tous et que la sécurité, à l'ère de la mondialisation, est également un concept mondial, un bien mondial qui ne peut être divisé ou fragmenté. C'est

pourquoi nous estimons que l'Article 51, relatif à la légitime défense individuelle ou collective, constitue une exception et un rappel du fait que tous les États méritent de vivre en paix et en sécurité.

À cet égard, nous estimons que les relations entre les nations doivent être fondées sur le respect des principes de l'égalité des droits et de l'autodétermination des peuples.

En tant qu'organisation intergouvernementale la plus représentative et la plus emblématique du multilatéralisme, l'ONU constitue le principal forum pour résoudre, par une action collective, les problèmes multiformes et complexes au niveau mondial. Toute division profonde entre les États Membres ne peut donc que nuire à l'importante entreprise que les fondateurs de l'Organisation des Nations Unies se sont attelés à promouvoir en 1945.

À cet égard, le multilatéralisme, contrairement à l'unilatéralisme, implique l'adhésion à des principes et objectifs communs, fondés sur le respect d'un système de normes et de valeurs partagées et guidés par les principes de concertation, d'inclusion et de solidarité entre les nations.

Les difficultés actuelles en matière de sécurité mondiale, telles que les guerres entre États, les conflits internes, le terrorisme, la criminalité transnationale organisée, la prolifération des armes, les capacités et le financement limités du maintien de la paix, les systèmes de sécurité collective divisés et concurrents et le désarmement nucléaire, entre autres, exigent une approche concertée et un renforcement du rôle du multilatéralisme.

Nos visions divergentes de l'architecture de sécurité collective et la méfiance ne peuvent que nuire au dialogue. Elles entravent nos efforts visant à régler les différends et les conflits par des moyens pacifiques. Elles affaiblissent plus encore la détermination collective de notre organisation universelle à œuvrer efficacement à la réalisation de ses objectifs.

Comme le Mozambique l'a déclaré dans cette salle à maintes reprises, la paix est un bien mondial. Nous devons déployer des efforts concertés pour la préserver. Grâce à la coopération des États, nous pouvons trouver des moyens concertés et harmonisés de mettre fin à la plupart des conflits actuels et pressants qui sévissent dans le monde entier, y compris en Afrique, au Moyen-Orient, en Asie, dans la péninsule coréenne, et même en Europe et au-delà.

N'oublions pas les tragédies engendrées par les deux guerres mondiales, dont la première a fait plus de 9 millions de victimes et la deuxième plus de 60 millions. Nous ne voyons absolument aucune raison de les répéter.

Tout ce que nous venons de mentionner témoigne également du fait que l'ONU, en particulier le Conseil de sécurité, doit être réformée pour devenir plus inclusive, efficace, juste, équitable et démocratique. Ce n'est qu'ainsi que nous pourrions remédier collectivement aux problèmes géopolitiques et de sécurité auxquels l'humanité est actuellement confrontée.

Plus important encore, c'est une simple corollaire du principe fondamental d'égalité souveraine des États que la Charte énonce si clairement. Nous sommes attachés à la démocratie au niveau national, et elle doit également s'appliquer au niveau international.

En conséquence, le Mozambique réaffirme qu'il importe de réformer le Conseil de sécurité en tenant compte de la Position africaine commune, qui est fondée sur le Consensus d'Ezulwini et la Déclaration de Syrte.

En outre, le Conseil doit améliorer ses méthodes de travail. Il doit renforcer sa capacité à agir au profit de l'ensemble de l'humanité. Cela signifie qu'il doit prendre des mesures qui apporteront des changements positifs et promouvoir la paix et la sécurité dans le monde.

Pour terminer, nous réaffirmons que pour permettre au multilatéralisme de prospérer et pour améliorer son efficacité, l'ONU et l'ensemble des États Membres doivent appliquer et défendre les buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies en toutes circonstances. Le multilatéralisme doit être redynamisé dans l'intérêt de toute l'humanité pour faire face aux problèmes mondiaux actuels. Il est un objectif fondamental de la Charte.

M^{me} Thomas-Greenfield (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je tiens en premier lieu à remercier le Secrétaire général Guterres de sa déclaration et à le remercier, de même que l'ensemble du système des Nations Unies, de tous les efforts qu'ils déploient pour promouvoir la paix et la sécurité et soutenir la Charte des Nations Unies.

Je remercie également mes collègues de s'être réunis pour parler de la manière dont nous pouvons défendre la Charte des Nations Unies et rendre le multilatéralisme plus efficace. C'est un sujet grave, même si la présente séance a été convoquée par un membre du

Conseil dont les agissements témoignent de son mépris flagrant pour la Charte des Nations Unies.

Si l'on pose une question politique épineuse à l'ONU, on obtient 193 réponses différentes. Cela rend notre travail difficile. Mais c'est également juste, parce qu'après tout, c'est ce en quoi consiste l'ONU : les États Membres peuvent surmonter leurs différends, trouver un terrain d'entente et voir où il est possible de progresser ensemble.

Nous ne sommes pas censés nous opposer sur certains points. Certaines valeurs et certains principes sont si importants pour nous permettre d'atteindre notre but qu'y adhérer est le prix à payer pour être admis à l'ONU. Ce sont les valeurs énoncées dans la Charte des Nations Unies, que nous nous sommes engagés à respecter et à protéger. Ces valeurs sont très claires.

Ce petit livret bleu est écrit dans des termes simples. Il énonce nos buts et principes dès son premier chapitre. Je vais citer des extraits de l'Article 1 :

« Les buts des Nations Unies sont les suivants :

Maintenir la paix et la sécurité internationales ... [d]évelopper entre les nations des relations amicales fondées sur le respect du principe de l'égalité de droits des peuples et de leur droit à disposer d'eux-mêmes ... [r]éaliser la coopération internationale en résolvant les problèmes internationaux ... en développant et en encourageant le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales pour tous ».

Le paragraphe 4 de l'Article 2 stipule clairement que :

« [l]es Membres de l'Organisation s'abstiennent, dans leurs relations internationales, de recourir à la menace ou à l'emploi de la force, soit contre l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique de tout État ».

L'intégrité territoriale, le respect des droits de l'homme, la coopération internationale : ce sont nos valeurs. Ce sont les principes communs et déclarés que nous nous sommes tous engagés à respecter – tous. Nous sommes convaincus que ce sont ces principes qui nous unissent.

Ces principes sont à l'origine des plus grands triomphes qu'a connus l'ONU au cours des 80 dernières années. Malgré les imperfections du système international, nos principes communs nous ont aidés à freiner la

prolifération nucléaire, à prévenir des atrocités massives et à instaurer la paix par voie de négociation et de médiation. Ils sont les fondements d'un ordre international qui nous a permis de fournir une aide humanitaire à ceux qui en ont désespérément besoin, de sortir plus d'un milliard de personnes de la pauvreté et de prévenir une autre guerre mondiale.

Aujourd'hui plus que jamais, le monde a besoin d'une ONU et d'un multilatéralisme efficaces. Des problèmes tels que la crise climatique, la crise mondiale de la sécurité alimentaire et la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), qui ne connaissent pas de frontières, sont exactement ceux auxquels doit s'attaquer l'ONU.

Et pourtant, juste au moment où le monde avait le plus besoin d'elle, l'ONU a été plongée dans une crise de confiance. La Russie, qui a eu l'hypocrisie de convoquer la présente séance, a envahi son voisin, l'Ukraine, et frappé au cœur de la Charte des Nations Unies et de toutes les valeurs qui nous sont chères. Cette guerre illégale, non provoquée et inutile va directement à l'encontre des principes qui nous unissent tous : une guerre d'agression et de conquête territoriale n'est jamais, ô grand jamais, acceptable. Or, en ce moment même, cette agression se poursuit. En ce moment même, les forces russes continuent de tuer et de blesser des civils. En ce moment même, elles détruisent les infrastructures critiques de l'Ukraine. En ce moment même, nous nous préparons au prochain Boutcha, au prochain Marioupol, au prochain Kherson, au prochain crime de guerre, à la prochaine atrocité inadmissible.

Cent quarante et un États Membres de l'ONU l'ont affirmé on ne peut plus clairement : l'invasion russe à grande échelle n'a rien à voir avec la légitime défense. La Russie veut simplement redessiner des frontières internationales par la force, en violation de la Charte des Nations Unies, et cela va contre tout ce que cette institution représente.

Cela ne concerne pas uniquement l'Ukraine ou l'Europe. Nous sommes tous concernés, car aujourd'hui c'est l'Ukraine, mais demain cela pourrait être un autre pays, une autre petite nation qui pourrait être envahie par son voisin plus imposant. Dès lors, quelle réaction devrions-nous attendre du Conseil de sécurité ? Faudrait-il que nous restions les bras croisés ? Non. C'est exactement la raison qui a présidé à l'élaboration de la Charte des Nations Unies.

Malheureusement, la Russie n'a eu de cesse de nous montrer, durant ces 14 derniers mois, que cette invasion n'était pas un incident isolé. Ces 14 derniers mois, la Russie a utilisé l'approvisionnement alimentaire mondial comme une arme et empêché l'Initiative sur l'exportation de céréales par la mer Noire de réaliser tout son potentiel. Elle a manqué à ses obligations en vertu du nouveau Traité de réduction des armements stratégiques et proféré de dangereuses menaces nucléaires aux accents provocateurs. Elle a violé les droits humains universels et les libertés fondamentales, tant en dehors qu'à l'intérieur de ses propres frontières. Elle a enfreint le droit international. Cela inclut la détention abusive de citoyens américains : Paul Whelan, Trevor Reed, Brittney Griner, et à présent Evan Gershkovich. Trevor et Brittney, heureusement, sont maintenant rentrés, sains et saufs. Toutefois, la Russie détient toujours Paul Whelan et a également mis Evan Gershkovich sous les verrous afin de les utiliser comme des pions humains, comme monnaie d'échange dans le cadre de négociations politiques. Paul se trouvait simplement au mauvais endroit, au mauvais moment. Evan est journaliste. Il ne faisait que son travail. Se servir de personnes comme de pions est une stratégie du faible. Ce n'est pas le comportement d'un pays responsable, et, tandis que la Russie joue à des jeux politiques, des personnes en chair et en os souffrent.

Je voudrais attirer l'attention des membres du Conseil sur la galerie, où nous a rejoints aujourd'hui la sœur de Paul, Elizabeth. Je veux que le Ministre Lavrov la regarde dans les yeux et voie sa souffrance. Je veux qu'il voie ce que cela fait de se languir de son frère depuis quatre ans, de savoir qu'il est enfermé dans une colonie pénitentiaire russe uniquement parce que la Russie entend se servir de lui.

J'appelle la Russie à libérer immédiatement Paul Whelan et Evan Gershkovich, à laisser Paul et Evan rentrer chez eux et à en finir une fois pour toutes avec cette pratique barbare.

Par ailleurs, tandis que la Russie porte atteinte à la Charte des Nations Unies et à cette institution, nous autres, nous pouvons et devons faire mieux. L'ONU a besoin d'être réformée, les membres du Conseil le savent. Pour défendre et préserver ses principes fondamentaux, cet organe doit évoluer de manière à entrer vraiment dans le XXI^e siècle. Cette évolution doit amener le Conseil de sécurité à mieux refléter les réalités mondiales d'aujourd'hui. Il nous faut trouver des moyens crédibles, raisonnables et politiquement viables

d'y parvenir. Pendant que nous œuvrons à l'élaboration de ces moyens, ceux d'entre nous qui siègent au Conseil de sécurité ont le devoir de faire plus et mieux.

Comme tous les membres du Conseil de sécurité le savent, l'an dernier, à San Francisco, j'ai annoncé six principes pour un comportement responsable des membres permanents du Conseil de sécurité. Il s'agit de normes que nous nous sommes fixées à nous-mêmes, que nous invitons chacune et chacun à respecter et que nous encourageons les autres membres permanents à adopter.

Les États-Unis ont foi dans l'ONU et dans la Charte, et cette foi nous convainc qu'il est possible de faire encore mieux. Face aux violations flagrantes de la Russie, nous ne pouvons pas abandonner les principes fondateurs de cette institution. Au contraire, nous devons renouveler notre engagement en faveur des principes de souveraineté, d'intégrité territoriale et de paix et de sécurité, et nous servir de ces principes comme guides pour renforcer l'ONU et l'adapter aux buts du XXI^e siècle. Nous devons réformer cette institution et appuyer les efforts qui, à l'instar de l'ambitieuse initiative du Secrétaire général constituée par *Notre Programme commun (A/75/982)*, tendent à moderniser le système multilatéral.

Nous ne devons pas nous soustraire à notre responsabilité de contrer les menaces que la République populaire démocratique de Corée fait peser sur la paix et la sécurité internationales.

Nous devons nous attaquer vigoureusement au problème du Soudan, pour donner suite à l'appel lancé par le Secrétaire général en faveur de la paix et d'une cessation des hostilités.

Nous devons mettre à profit notre tribune pour dénoncer les agressions et les violations des droits humains chaque fois que nous en sommes témoins, partout et à tout moment. Nous devons renouveler notre engagement à atteindre les objectifs de développement durable, à guérir le climat et à éliminer la pauvreté et la faim. Tel est l'avenir plus radieux que nous espérons bâtir.

Par conséquent, nous devons nous rallier derrière la Charte des Nations Unies, prendre au sérieux nos défis mondiaux communs, faire tout notre possible pour être de meilleurs voisins et créer ensemble un monde plus pacifique et plus prospère pour nous tous.

Dame Barbara Woodward (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je tiens à me faire l'écho des vives préoccupations exprimées par le Secrétaire général au sujet de la situation au Soudan et à reprendre à mon compte l'appel à la cessation immédiate de la violence. Nous avons demandé qu'une séance du Conseil soit organisée pour examiner la situation dès demain. Je me joins aux autres pour remercier le Secrétaire général de son exposé.

Le Ministre Lavrov a convoqué la présente séance afin d'exposer la manière dont la Russie envisage l'avenir du multilatéralisme. Nous avons vu ce que l'idée que la Russie se fait du multilatéralisme signifie pour le monde. Plus d'un an après le début de l'invasion à grande échelle de l'Ukraine par la Russie, le Président Poutine a infligé des souffrances inimaginables à ce pays, tout en foulant aux pieds la Charte des Nations Unies. Des milliers d'Ukrainiens ont été tués. Des millions sont déplacés. Dans le monde entier, des milliards de personnes font les frais de la flambée des prix des produits de base et sont aux prises avec l'insécurité alimentaire.

La catastrophe est également totale pour la Russie. Ni elle ni ses voisins ne se sentent davantage en sécurité. Ses promesses aux autres États et à son propre peuple n'inspirent pratiquement plus la moindre confiance. À maintes reprises, l'Assemblée générale a voté à une écrasante majorité pour condamner l'invasion russe. Le Président Poutine peut compter les partisans de sa guerre sur les doigts d'une main.

La Russie a gravement entaché sa réputation au sein de la communauté internationale, et le Président Poutine menace désormais d'installer des armes nucléaires dans un État voisin.

Pour les Russes, le monde se rétrécit. Des dizaines et des dizaines de milliers d'entre eux, hommes et femmes, ont été tués. Des centaines de milliers ont été mobilisés contre leur gré ; des millions fuient le pays pour échapper à la conscription. Des journalistes indépendants sont arrêtés, la liberté d'expression se heurte à une terrible répression. L'économie de la Russie se contracte. Son armée est en déroute, dépendante de Wagner, groupe mercenaire qui ne rend de comptes à personne, et dont l'existence était niée il y a un an, mais qui donne à présent son avis au Ministère russe des affaires étrangères sur sa présidence du Conseil de sécurité.

Une génération de Russes a perdu son avenir, et le Gouvernement russe ne peut même pas expliquer pourquoi. Les justifications fournies par la Russie pour cette guerre, à savoir vaincre les nazis et se défendre contre les armes biologiques, sont des contre-vérités manifestes. Les revendications de la Russie sur le territoire ukrainien ne seront jamais reconnues. Malgré toutes les affirmations du Ministre Lavrov sur un multilatéralisme efficace, je ne vois rien d'efficace ou de multilatéral dans la politique étrangère de la Russie.

Les institutions multilatérales peuvent et doivent évoluer, y compris le Conseil de sécurité, et le Royaume-Uni appuie les réformes visant à le rendre plus efficace et plus représentatif. Le changement doit reposer sur le respect des principes fondamentaux énoncés dans la Charte, avant tout les principes de souveraineté et d'intégrité territoriale.

Le monde a également besoin d'une Ukraine libre et sûre, qui puisse recommencer à l'approvisionnement en denrées alimentaires. Le Royaume-Uni continuera à se tenir aux côtés de l'Ukraine, qui se défend légitimement. Le Ministre des affaires étrangères, M. Lavrov, affirme qu'il souhaite mettre fin au conflit le plus rapidement possible. Pour ce faire, la Russie doit immédiatement retirer ses forces de tout le territoire ukrainien.

M. Zhang Jun (Chine) (*parle en chinois*) : J'ai l'honneur de prendre la parole en tant que représentant de M. Qin Gang, Conseiller d'État et Ministre des affaires étrangères de la Chine.

La Chine remercie la Russie, qui préside le Conseil de sécurité ce mois-ci, d'avoir pris l'initiative d'organiser le débat public d'aujourd'hui, et se félicite de voir le Ministre des affaires étrangères, M. Lavrov, présider la présente séance. Je remercie également le Secrétaire général Guterres de son exposé. Je souscris moi aussi à son analyse des défis auxquels nous sommes actuellement confrontés.

Le monde est aujourd'hui à la croisée des chemins. L'humanité est confrontée à des défis mondiaux sans précédent. Les pratiques hégémoniques et d'intimidation causent de lourds dommages au monde. La politique des blocs crée d'énormes divisions et antagonismes. Il devient d'autant plus urgent et important de défendre la Charte des Nations Unies. Ce dont nous avons le plus besoin aujourd'hui, c'est que tous les pays pratiquent un multilatéralisme véritable, renforcent leur unité sous la bannière de l'ONU, améliorent l'efficacité du système de gouvernance mondiale, parviennent à une sécurité

commune, promeuvent le développement commun et ouvrent la voie à un avenir commun.

Premièrement, nous devons fermement préserver l'autorité de la Charte des Nations Unies. La Charte des Nations Unies est la pierre angulaire de l'ordre international de l'après-guerre. Les principes de respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale et de non-ingérence dans les affaires intérieures des autres pays, tels qu'énoncés dans la Charte, constituent les normes de base des relations internationales modernes. Les problèmes qui se posent aujourd'hui dans le monde ne sont pas dus au fait que la Charte des Nations Unies est devenue obsolète, mais au fait que ses buts et principes ne sont pas correctement mis en œuvre.

La sécurité et le bien-être des générations actuelles et futures dépendent toujours de la promotion constante de l'esprit de la Charte et de la préservation du statut et du rôle de l'ONU. Pour préserver l'autorité et l'efficacité de la Charte, nous ne devons pas nous contenter d'en parler pour la forme, nous devons aussi agir en conséquence. Nous ne devons pas nous contenter de demander aux autres de le faire, mais commencer par nous-mêmes. Nous ne devons pas faire preuve de sélectivité et d'exceptionnalisme, mais agir avec prudence et cohérence. Nous ne devons pas former des cercles exclusifs, fabriquer de toutes pièces des récits opposant une prétendue démocratie à l'autoritarisme, et provoquer des affrontements géopolitiques, mais prôner le dialogue et la coopération, mettre l'accent sur la consultation, les contributions conjointes et les bénéfices partagés, et régler les différends par des moyens pacifiques.

Deuxièmement, nous devons défendre fermement l'ordre international fondé sur le droit international. Il n'y a qu'un seul ordre dans le monde, à savoir l'ordre international fondé sur le droit international. Face aux grands changements et au tumulte du monde actuel, nous devons toujours être guidés par les buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et nous appuyer sur le droit international pour gérer les affaires internationales. Il s'agit d'une garantie importante pour défendre l'équité et la justice, relever les défis mondiaux et préserver la souveraineté, la sécurité et les intérêts de développement de tous les pays.

Nous nous opposons à ce que certains pays déforment le sens du droit international, en faisant passer leur volonté pour un soi-disant ordre international fondé sur des règles, en l'imposant à la communauté internationale, en sapant les droits légitimes d'autres pays et en violant l'état de droit au niveau international. Nous nous

opposons également au fait de minimiser l'importance des accords internationaux, soit en les violant arbitrairement, soit en appliquant une politique de deux poids, deux mesures sans aucune crédibilité. Si une grande puissance transforme arbitrairement en lettre morte des traités et des accords importants sur la paix et la sécurité internationales, non seulement le droit international sera érodé, mais le monde ne connaîtra pas non plus la paix. À cet égard, le pays concerné doit réfléchir sérieusement à ses actes.

Troisièmement, nous devons garantir une participation égale de tous les pays aux affaires internationales. Le système international, avec l'ONU en son centre, porte les attentes communes des peuples du monde et doit servir les intérêts de tous les pays. L'ONU ne peut pas et ne doit pas servir les intérêts de certains pays seulement, voire de quelques pays. Il n'est pas justifié que des citoyens d'un seul pays dirigent à long terme, voire de manière permanente, certaines institutions spécialisées des Nations Unies et institutions financières internationales.

Les grands changements dans le monde s'accélérent. Le monde multipolaire devient une réalité. Par ailleurs, le rythme de la démocratisation doit être maintenu dans les relations internationales pour pouvoir refléter véritablement l'égalité et renforcer l'équité et l'efficacité du multilatéralisme. Les pays en développement, et les pays africains en particulier, doivent jouer un rôle plus important à l'ONU. Le droit des pays en développement à la participation et à la prise de décisions doit être garanti. Nous appuyons l'initiative du Secrétaire général Guterres visant à réformer les institutions financières internationales, et nous devons agir immédiatement pour améliorer le système de gouvernance mondiale.

Quatrièmement, nous devons nous opposer aux sanctions unilatérales qui violent le droit international. Les sanctions unilatérales imposées sans discernement par les États-Unis et d'autres pays en dehors du mandat du Conseil ne servent qu'à maintenir leur hégémonie et leur monopole technologique et à imposer leur idéologie. Cette pratique ne repose sur aucun fondement juridique et va à l'encontre du développement et du progrès dans le monde. Les sanctions unilatérales sont comme un monstre déchaîné qui ne cesse de créer et d'aggraver des crises humanitaires, de violer les droits fondamentaux des femmes et des enfants, d'entraver le développement et le progrès des pays, en particulier des pays de petite et

moyenne taille, et de porter gravement atteinte à l'harmonie et à la stabilité des relations internationales.

Ce qui est encore plus inquiétant, c'est que les sanctions unilatérales sont souvent imposées au nom du respect du droit international et de l'application des résolutions du Conseil, ce qui expose l'ONU à des accusations sans fondement et affaiblit l'autorité du multilatéralisme. Nous exhortons une nouvelle fois les pays concernés à lever immédiatement les sanctions unilatérales et appelons la communauté internationale et tous les pays à défendre l'équité, la justice et l'indépendance, et à résister et à lutter collectivement contre ces actes illégaux.

En tant que membre permanent du Conseil de sécurité et grande puissance responsable, la Chine a toujours été attachée à un véritable multilatéralisme. La Chine s'est distinguée en matière de respect des buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, du droit international et des normes fondamentales régissant les relations internationales. La vision d'une communauté d'avenir partagé pour l'humanité portée par le Président Xi Jinping constitue une orientation fondamentale pour résoudre les principaux défis et problèmes du monde d'aujourd'hui. La Chine mettra activement en œuvre l'Initiative pour le développement mondial, l'Initiative pour la sécurité mondiale et l'Initiative pour la civilisation mondiale, promouvra pleinement la modernisation à la chinoise, participera aux travaux de l'ONU sur tous les fronts et apportera sa contribution au renforcement de la solidarité et de la coopération internationales pour que nous puissions relever ensemble les défis et sauvegarder les valeurs communes de l'humanité. Face à un monde en proie à l'agitation et à des bouleversements étroitement imbriqués, la Chine avancera avec détermination dans la bonne direction.

M. Ishikane (Japon) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à préciser que le multilatéralisme est au cœur même de l'ONU. Même s'il peut y avoir des divergences de vues sur la question, j'espère que le débat public d'aujourd'hui a pour but de nous unir et non de nous diviser. Aucun État Membre ne peut relever seul les défis de notre époque. Nous avons besoin d'une action collective et multilatérale. Le multilatéralisme ne fonctionne que lorsque les États Membres travaillent ensemble sur la base de la confiance mutuelle et de la coopération, conformément aux buts et principes des Nations Unies.

Il est ironique, voire tragique, que la Fédération de Russie, membre permanent du Conseil de sécurité,

poursuive son agression unilatérale contre l'Ukraine, alors qu'elle organise au même moment un débat public sur un multilatéralisme efficace reposant sur la défense des principes consacrés par la Charte des Nations Unies, à l'occasion de la Journée internationale du multilatéralisme et de la diplomatie au service de la paix. L'agression persistante et non provoquée de la Russie n'est rien d'autre qu'une violation pure et simple des principes énoncés dans la Charte. Le recours incessant à l'emploi ou à la menace du veto qui a accompagné cette agression a empêché le Conseil de sécurité de prendre des décisions, et l'a paralysé et discrédité au moment où le monde a le plus besoin qu'il s'acquitte de ses responsabilités.

La Russie doit avant tout retirer immédiatement et sans condition toutes ses forces et tout son matériel du territoire ukrainien, à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues. Telle a été la demande répétée de l'Assemblée générale, appuyée par les 141 voix pour la résolution ES-11/6 – une majorité écrasante des États Membres. Que les choses soient claires : toute tentative de modifier unilatéralement par la force ou la coercition le statut pacifiquement établi d'un territoire ne doit être tolérée nulle part dans le monde. De même, toute déclaration, en particulier de la part d'un membre permanent du Conseil, niant la souveraineté, l'indépendance et l'intégrité territoriale de l'Ukraine, de ses voisins ou de tout autre État Membre, ne saurait être tolérée.

La note de cadrage (voir S/2023/244) qui a été distribuée par la Russie dans le cadre du débat public d'aujourd'hui ne contient pas un seul mot sur l'Ukraine ou l'agression dont elle fait l'objet, et se contente de critiquer de nombreuses autres crises et invasions antérieures. Aucun pays n'a un passé irréprochable – nous devrions tous regarder cette réalité en face et faire preuve d'humilité. À cet égard, employer le terme « multilatéralisme » uniquement pour critiquer de manière sélective les actions unilatérales d'autres pays revient à l'utiliser à mauvais escient ou à le politiser. Promouvoir un tel discours dans le but de mobiliser un appui pour son propre camp et de légitimer ses actions ne peut que créer de nouvelles divisions entre nous et saper l'état de droit et le multilatéralisme lui-même. La revitalisation et la défense du multilatéralisme sont plus importantes que jamais.

Rappelons-nous que ce n'est pas la première fois que nous sommes divisés. Par le passé, nous avons toujours réussi à trouver un moyen de surmonter ces divisions. Il nous faut donc revenir au point de départ, à

savoir les buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et l'état de droit, qui sous-tendent un multilatéralisme efficace dans un monde de diversité. C'est la raison pour laquelle le Ministre des affaires étrangères Hayashi, dans la déclaration qu'il a faite en janvier au Conseil, a appelé les États à s'unir une nouvelle fois autour du principe de la légalité (voir S/PV.9241). C'est la raison pour laquelle le Japon promeut l'état de droit au sein du Conseil de sécurité et ailleurs. Le droit international, y compris la Charte et les résolutions des organes de l'ONU, doit être respecté, appliqué et mis en œuvre de bonne foi par tous. L'ONU doit rester le rempart du multilatéralisme. Le Conseil de sécurité doit être à la tête de ces efforts, et non les entraver.

Force est d'admettre que l'ONU n'a jamais été parfaite. Toutefois, nous avons tous besoin de l'ONU en tant que noyau du multilatéralisme. Nous devons renforcer ses fonctions par la voie de la réforme afin de mieux refléter la réalité d'aujourd'hui et non plus celle d'il y a près de 80 ans, comme vient de nous le rappeler le Secrétaire général dans son exposé. Il est plus que temps que les dirigeants mondiaux s'expriment d'une seule voix pour demander que le Conseil de sécurité soit réformé sans tarder, comme ils l'ont fait en 2005. Nous devons redoubler d'efforts pour atteindre cet objectif le plus rapidement possible.

Le Japon appuie pleinement l'initiative du Secrétaire général intitulée *Notre Programme commun* (A/75/982) et continuera à participer de manière active et constructive aux débats sur le Nouvel Agenda pour la paix. J'espère que les recommandations ambitieuses du Conseil consultatif de haut niveau pour un multilatéralisme efficace donneront lieu à des débats animés entre les États Membres. L'avenir de l'ONU et du multilatéralisme dépend de nous, les États Membres. Bâtissons-le ensemble.

M. de Rivière (France) : Construit sur les décombres de la Seconde Guerre mondiale, l'ordre international créé par la Charte des Nations Unies est un instrument au service de la paix, fondé sur des principes tels que l'égalité souveraine des nations, le respect du droit international, le non-recours à la force et le règlement pacifique des différends. Ces principes sont aujourd'hui violés et bafoués. Le multilatéralisme, c'est accepter de se soumettre aux règles que nous avons collectivement contribué à édicter et auxquelles nous avons tous choisi d'adhérer, afin de préserver la paix et la sécurité internationales. Nous devons tous respecter notre Charte commune et le système de sécurité

collective qu'elle a mis en place et qui est fondé sur le respect du droit. Nous le rappelons une nouvelle fois : le recours à la force, sauf en cas de légitime défense, est illégal.

Mais pour la Russie, les règles et les principes qui sous-tendent le multilatéralisme ne semblent plus s'appliquer. Elle a eu recours illégalement à la force en Géorgie en 2008, en Crimée et dans le Donbas en 2014 et, depuis plus d'un an, dans toute l'Ukraine. Elle viole les principes fondamentaux de l'ordre international. La souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Ukraine. Le droit international humanitaire, de façon systématique et délibérée, en ciblant des civils. Les droits de l'homme, en déportant des enfants ukrainiens et en recourant à la torture et autres atrocités. Les embargos sur les armes décidés par le Conseil, en se fournissant en drones auprès de l'Iran pour bombarder de manière indiscriminée des infrastructures civiles ukrainiennes, violant ainsi la résolution 2231 (2015). L'Assemblée générale des Nations Unies a condamné sans équivoque et à une écrasante majorité ces atteintes à notre Charte. Elle a notamment demandé que la Russie mette fin sans délai à son agression et retire ses troupes.

Si la Russie veut vraiment défendre le multilatéralisme, elle doit enfin en respecter les règles et le droit international ; elle doit cesser de violer la Charte. Si la Russie veut vraiment défendre le multilatéralisme, elle doit mettre enfin un terme à sa guerre d'agression, qui entraîne de lourdes conséquences pour l'Ukraine, mais aussi pour le monde entier. Si la Russie veut vraiment défendre le multilatéralisme, elle doit retirer immédiatement ses troupes du territoire ukrainien. Si la Russie veut vraiment défendre le multilatéralisme, elle doit s'engager de bonne foi dans la recherche de la paix. Si la Russie veut vraiment défendre le multilatéralisme, elle doit respecter les décisions rendues par les juridictions internationales, dont la Cour internationale de Justice, qui s'est exprimée clairement sur le sujet dès le 16 mars 2022.

Face aux défis de notre siècle, qu'ils soient sécuritaires, sanitaires, environnementaux ou technologiques, les réponses collectives sont les seules efficaces. Nous devons rétablir la stabilité et surmonter les crises, comme la tragédie en cours au Soudan, en défendant un multilatéralisme ambitieux qui protège les intérêts de nos nations et de nos peuples, ainsi que les biens communs de l'humanité. Seuls le respect rigoureux des principes du droit international et une coopération renforcée nous permettront collectivement de maintenir

la paix et la sécurité internationales. La loi du plus fort ne protège personne.

Nous soutenons les institutions internationales et leur réforme pour adapter la gouvernance mondiale aux enjeux d'aujourd'hui. C'est le cas pour la réforme du Conseil ; la France soutient son élargissement. Par ailleurs, avec le Mexique, nous portons une initiative proposant que les cinq membres permanents suspendent collectivement et volontairement l'usage du veto en cas d'atrocités de masse. Nous appelons tous les États Membres à rejoindre cette initiative qui a déjà reçu le soutien de 106 membres.

La France participe à la réflexion que le Secrétaire général a lancée pour le futur de notre planète et de nos populations. Elle a apporté sa contribution en vue de l'adoption d'un Nouvel Agenda pour la paix. Elle est également pleinement mobilisée pour l'atteinte des objectifs de développement durable. Elle reste attachée à l'initiative pour la santé mondiale, pour l'éducation, pour la lutte contre l'insécurité alimentaire, contre les changements climatiques, pour la protection de la biodiversité terrestre comme marine. Elle organisera, avec le Costa Rica, la Conférence des Nations Unies sur les océans en 2025. Elle accueillera aussi à Paris, au mois de juin, un sommet qui doit permettre de sceller un nouveau pacte financier global, dans un contexte où l'agression russe en Ukraine a très gravement détérioré la situation des pays les plus vulnérables à la crise alimentaire.

La France promet et soutient une action ambitieuse pour l'égalité femmes-hommes, y compris à travers le programme sur les femmes et la paix et la sécurité du Conseil. Nous soutenons l'action du Secrétaire général et la France soutient pleinement ses recommandations pour *Notre Programme commun (A/75/982)*, qui appelle à un multilatéralisme inclusif et efficace afin de mieux répondre aux défis les plus urgents de l'humanité. Continuons d'exiger le respect de nos règles communes, continuons d'agir pour la paix et la sécurité internationales et continuons de soutenir et de promouvoir les initiatives qui sont véritablement en faveur de la solidarité internationale et du droit international.

M^{me} Gatt (Malte) (*parle en anglais*) : Je remercie à mon tour le Secrétaire général d'avoir partagé ses réflexions et ses idées avec nous aujourd'hui.

Au fil des ans, les institutions multilatérales, au centre desquelles se trouve l'ONU, ont favorisé la coopération et apporté prospérité et stabilité. Pour veiller à ce que nos institutions continuent de bien nous servir, nous

devons renouveler notre engagement en faveur d'un système multilatéral revitalisé et défendre les principes fondamentaux qui les sous-tendent, en particulier alors même qu'ils sont mis à mal. Nous en avons besoin pour nous aider à relever les défis mondiaux sans précédent auxquels nous sommes confrontés.

Le renforcement de la coopération entre les organisations multilatérales aux niveaux international et régional, avec l'ONU au centre de cet effort, est particulièrement important dans les domaines de la paix et de la sécurité et du développement durable. Malte est un fervent défenseur de l'intégrité, de l'indépendance et de la fonctionnalité des mécanismes de protection des droits humains de l'ONU. Les droits humains sont universels et indivisibles. De plus, il faut un changement transformateur de la gouvernance mondiale pour répondre aux inégalités croissantes. Parvenir à l'égalité grâce au multilatéralisme requiert la participation pleine, égale et réelle des femmes, afin de promouvoir des mesures et des accords porteurs de transformation en matière de genre.

Je voudrais faire quelques observations sur la note de cadrage (voir S/2023/244) distribuée avant la séance d'aujourd'hui.

Premièrement, il est important de souligner que depuis la création de l'Organisation, le monde a été largement guidé par la Charte des Nations Unies et ses principes fondamentaux, parmi lesquels le principe de l'égalité souveraine des États. Il convient également de souligner que, selon la Déclaration relative aux principes du droit international touchant les relations amicales et la coopération entre les États conformément à la Charte des Nations Unies, il n'y a pas de conflit entre les principes du droit international, parce qu'ils sont interdépendants et que chaque principe doit être interprété en tenant compte des autres principes. Dans ce contexte, nous ne pourrions jamais accepter les résultats des référendums illégaux organisés l'année dernière par la Russie comme prétexte pour, à nouveau, violer l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Ukraine. Nous ne pouvons pas non plus reconnaître les prétendues républiques qui sont nées à la suite des actes illégitimes de la Russie à l'égard de l'Ukraine ni leur aspiration à l'indépendance ou à l'« autonomie stratégique », mentionnée dans la note de cadrage. Au contraire, de tels actes contribuent à l'érosion de l'ordre fondé sur des règles.

Deuxièmement, il est très inquiétant que la Fédération de Russie, membre permanent du Conseil de

sécurité, ait ignoré de manière flagrante la fonction première du Conseil, qui est de maintenir la paix et la sécurité internationales, lorsqu'elle a lancé son agression contre l'Ukraine. Nous ne pouvons pas non plus oublier que sa guerre illégale, non provoquée et injustifiée est à l'origine de l'une des pires crises de réfugiés depuis la Seconde Guerre mondiale, d'une pénurie mondiale de céréales, de centaines de milliers de personnes tuées ou blessées, de déportations forcées d'enfants, de l'angoisse d'une catastrophe nucléaire dans le monde et d'une atteinte à la crédibilité du Conseil. Nous demandons à la Fédération de Russie de mettre fin à cette guerre, de retirer ses forces militaires de l'ensemble du territoire de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues et de choisir le dialogue et la diplomatie, les seuls outils à même d'instaurer réellement la stabilité dans la région.

En tant que membre élu du Conseil de sécurité, Malte croit fermement qu'il faut utiliser en toute bonne foi nos outils dans l'optique du règlement pacifique des différends, comme le prévoit l'Article 33 de la Charte. Dans ce contexte, le Conseil de sécurité peut aussi renforcer sa coopération avec la Cour internationale de Justice et la Cour pénale internationale. Quant à la réforme du Conseil de sécurité, Malte est convaincue que le Conseil doit refléter les réalités et les défis actuels. Pour véritablement défendre le multilatéralisme, nous soulignons qu'il importe également que le Conseil soit plus inclusif.

Malta est un fervent défenseur du mandat permanent permettant à l'Assemblée générale de tenir un débat en cas de recours au droit de veto au Conseil de sécurité. De même, nous sommes pleinement favorables à la déclaration politique sur la suspension du droit de veto initiée par la France et le Mexique, ainsi qu'au code de conduite du Groupe Responsabilité, cohérence et transparence. Enfin, Malte soutient sans équivoque les principales propositions du Secrétaire général présentées dans son rapport *Notre Programme commun* (A/75/982), ainsi que toutes les négociations connexes en cours sur l'avancement des travaux de l'Organisation et le renforcement du pouvoir constructif du multilatéralisme, ainsi que les travaux du Conseil consultatif de haut niveau pour un multilatéralisme efficace, créé par le Secrétaire général en mars de l'année dernière.

En préparation du Sommet sur les objectifs de développement durable de 2023, nous soulignons la nécessité pour la communauté internationale de faire le point sur les progrès réalisés jusqu'à présent et les lacunes qui subsistent, tout en s'engageant dans des

efforts multilatéraux intensifs pour remettre la mise en œuvre des objectifs sur le développement durable sur la bonne voie. Nous attendons également avec impatience le Sommet de l'avenir qui se tiendra en septembre 2024 et la promotion d'idées sur les modalités de gouvernance dans des domaines relatifs aux biens collectifs mondiaux.

M. Pérez Loose (Équateur) (*parle en espagnol*) : Pour commencer, je remercie le Secrétaire général António Guterres de sa déclaration.

Je tiens à souligner l'importance du sujet que nous abordons, lequel vient compléter le débat organisé par l'Inde en décembre 2022 sur une nouvelle orientation pour la refonte du multilatéralisme (voir S/PV.9220), la séance organisée par la Chine en mai 2021 sur la défense du multilatéralisme et le système international centré sur l'Organisation des Nations Unies (voir S/2021/456), et même le débat organisé par le Viet Nam en janvier 2020 sur le respect de la Charte des Nations Unies pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales (S/PV.8699). En d'autres termes, année après année, cette salle a été le témoin du consensus des États quant à la nécessité de garantir un multilatéralisme efficace grâce à la défense de la Charte. Le problème est que, depuis janvier 2020, au lieu de diminuer, les conflits ont augmenté, en dépit de l'appel lancé par le Secrétaire général en faveur d'un cessez-le-feu mondial. Si nous voulons parler de multilatéralisme, il est temps de passer des paroles aux actes et des discours à l'action. Après les expériences tragiques qui ont conduit l'humanité à deux guerres mondiales, nous avons consacré le multilatéralisme par la Charte des Nations Unies que nous défendons aujourd'hui. Plus jamais il n'allait être permis à une nation, aussi puissante soit-elle, de mettre en péril la paix et la sécurité d'une autre nation, ou du monde en général, simplement parce que cela sert ses intérêts ou ses ambitions.

L'obligation et le principe du règlement pacifique des différends sont essentiels, comme l'a rappelé le Conseil de sécurité lui-même dans la déclaration de sa présidente S/PRST/2022/3 en date du 6 mai 2022, publiée à l'occasion de l'examen de la question intitulée « Maintien de la paix et de la sécurité de l'Ukraine ». Dans deux semaines, ce sera le premier anniversaire de cette déclaration, qui n'a pas encore été mise en œuvre. Un autre principe central énoncé dans la Charte, qui est sacré pour les États, est l'inviolabilité de l'intégrité territoriale. En ce sens, le débat qui nous réunit aujourd'hui n'aura servi à rien s'il ne débouche pas sur un conflit de

moins, une guerre de moins ou une invasion de moins. Quel meilleur résultat le débat d'aujourd'hui pourrait-il avoir que la détermination de votre pays, Monsieur le Président, à mettre fin à l'agression militaire menée contre l'Ukraine, comme l'a ordonné la Cour internationale de Justice le 16 mars 2022 ? Quel meilleur héritage votre présidence pourrait-elle laisser, Monsieur le Président, que celui de votre gouvernement choisissant de reprendre le chemin de la paix et de retirer ses forces d'occupation ?

Aucun des prétextes invoqués pour attaquer l'Ukraine en violation de la Charte n'a le moindre fondement juridique. Dans cette salle, nous avons entendu dire par exemple que l'invasion de l'Ukraine était une réponse à une prétendue phobie de la culture russe. Nous avons entendu dire que cette invasion faisait suite à un prétendu complot de l'Occident ayant pour but d'affaiblir la Russie. Nous avons entendu dire que la Russie se défendait contre les politiques antirusse appliquées par l'Ukraine à l'égard de certains de ses habitants. Comme je viens de le dire, aucun de ces arguments n'a de fondement dans la Charte des Nations Unies. La Charte, rappelons-le, est une, indivisible et universelle. Il n'y a pas une charte pour l'Ouest, une pour l'Est, une pour le Nord et une pour le Sud. Il n'y a pas une charte pour les musulmans, une pour les chrétiens et une pour les juifs. Il n'y a pas non plus une charte pour l'Afrique, une pour l'Europe, une pour l'Amérique, et ainsi de suite. Non, la Charte est, je le répète, une, indivisible et universelle. Comment ne pas reconnaître l'immense contribution de la Russie, y compris celle des plus grands ambassadeurs de sa culture, tels que Tolstoï, Dostoïevski, Pouchkine et Pasternak ? Pourrions-nous imaginer, ne serait-ce qu'une minute, qu'ils cautionnent la mort et les souffrances des millions de personnes que cette guerre absurde est en train de provoquer ?

La note de cadrage établie pour le présent débat (voir S/2023/244) soulève la question de savoir comment l'ONU peut contribuer à une transition en douceur vers un ordre mondial juste et équitable ? Je peux garantir aux membres que la guerre et la violence ne conduiront en aucun cas à un ordre plus juste et plus équitable, mais au contraire à un ordre qui l'est moins. Les dépenses militaires mondiales, qui ont dépassé les 2 000 milliards de dollars en 2022, compromettent à elles seules les objectifs fondamentaux du multilatéralisme et de l'Organisation, à savoir la paix et la sécurité, le développement durable et les droits humains. Pire encore, les armes nucléaires n'ont pas leur place dans un ordre international fondé sur le droit et remettent en cause l'existence

même de l'humanité. Nous ne pouvons dès lors pas parler d'un multilatéralisme efficace si nous n'avancions pas vers une maîtrise des armements et un désarmement efficaces. Même l'Article 26 de la Charte parle de la nécessité de ne détourner vers les armements que le minimum des ressources humaines et économiques du monde. Faisons taire les armes et honorons la promesse de paix que nous avons formulée à San Francisco, ainsi que notre engagement à coexister en bons voisins. Peut-on imaginer pire ennemi du multilatéralisme qu'un pays qui traite le monde comme un échiquier ou un jeu de société ? C'est ainsi que les puissances coloniales du XIX^e siècle et les régimes fascistes et nazis du XX^e siècle concevaient le monde, en envahissant et annexant d'autres nations et en les soumettant par la force, parfois en recourant à des référendums honteux pour donner une apparence de légalité. De telles pratiques sont non seulement contraires à la Charte des Nations Unies, mais également intolérables d'un point de vue éthique.

L'Équateur ne peut rester silencieux face à cette situation et s'engage à appuyer la réforme du Conseil de sécurité et la mise au point d'un nouvel agenda pour la paix. Mais ne nous y trompons pas : tout cadre institutionnel, aussi moderne soit-il, tout outil de planification, aussi stratégique et actualisé soit-il, ne sera qu'une coquille vide s'il n'est pas accompagné d'un changement de comportement de la part des États. À cet égard, les membres permanents du Conseil ont l'obligation d'exercer un leadership responsable qui comprenne et respecte le principe de *res communis omnium*, selon lequel les biens communs ne peuvent être accaparés par une seule entité car ils sont destinés à l'usage commun de tous les États de la communauté internationale. Comme l'a dit l'ancien Secrétaire général Boutros-Ghali, il n'y a qu'un seul pouvoir capable d'imposer l'ordre au chaos : c'est le pouvoir des principes qui transcendent les perceptions changeantes de l'opportunisme à court terme.

Pour terminer, je dois rappeler que le multilatéralisme n'est pas une fin mais une méthode, et que c'est du multilatéralisme dont dépendent les femmes et les filles d'Haïti, de Colombie, du Yémen, d'Afghanistan, de Syrie, du Soudan et de Somalie, mais aussi chacun d'entre nous et chacune de nos nations. Défendons la Charte des Nations Unies en faisant preuve de retenue et de tolérance et en maintenant et en consolidant la paix. Comme le rappelle le Secrétaire général dans son rapport *Notre Programme commun* (A/75/982), la paix est un bien public mondial que nous devons protéger et gérer.

M. Hoxha (Albanie) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à remercier le Secrétaire général de ses observations et à rendre hommage à ses efforts inlassables, ainsi qu'à sa position claire, ferme et toujours fondée sur des principes en faveur de la paix et de la sécurité, du multilatéralisme et du respect de la Charte des Nations Unies.

Il y a 400 ans, François de La Rochefoucauld a dit : « L'hypocrisie est un hommage que le vice rend à la vertu ». Faisons un bond dans le temps jusqu'à la présente séance et à la contradiction flagrante à laquelle nous assistons aujourd'hui. Un membre permanent du Conseil de sécurité a ouvertement bafoué la Charte des Nations Unies. Ce même pays a sciemment et délibérément transgressé toutes les règles communément établies en matière de relations entre les États. Il a fait fi des résolutions du Conseil de sécurité et de ses propres engagements internationaux, et pourtant, il a choisi de faire la leçon au monde sur le multilatéralisme, comme nous l'avons entendu aujourd'hui.

Je pourrais poursuivre ma déclaration en énonçant des généralités ou en répétant de nombreuses questions importantes mentionnées par mes collègues assis autour de cette table, mais je préfère rappeler les faits les plus simples. La Russie mène une guerre d'agression injuste, injustifiable et illégale contre une nation souveraine. Elle remet en cause le droit de cette nation d'exister et a l'audace de prétendre qu'elle vole au secours de l'égalité souveraine. L'armée russe et le groupe Wagner commettent des crimes horribles en Ukraine, comme l'a établi l'ONU, pendant que la Russie prétend défendre des valeurs universelles. Les missiles russes détruisent des zones résidentielles, tuent des civils, rasant des écoles, des installations sanitaires et d'autres infrastructures civiles dans le but de contraindre un pays entier à se soumettre. Et la Russie vient ici pour partager son point de vue sur les relations amicales et la coopération entre les États. Sans les milliers de victimes innocentes, les millions de personnes déplacées de force, le grand nombre d'enfants privés de leurs rêves et de leur enfance, l'immense douleur des personnes torturées, des femmes violées et des familles déchirées, il s'agirait là d'une parodie, quelque chose que les Monty Python auraient pu intituler « *Préserver la Charte des Nations Unies à la russe : la déchiqueter et la conserver six pieds sous terre* ». Malheureusement, il ne s'agit pas d'un pastiche et nous ne pouvons pas en rire. Ce qui se passe en Ukraine est une tragédie, une catastrophe provoquée par l'homme qui a de graves répercussions sur la sécurité en Europe et des retombées néfastes dans

le monde entier. C'est l'antithèse de tout ce que nous défendons et de tout ce qui nous rassemble ici. Aucune nation éprise de paix ne prendra au sérieux une réalité parallèle fabriquée de toutes pièces et dont le but est de métamorphoser l'agresseur en défenseur de la Charte, le pyromane en pompier et le belliciste en artisan de la paix. Voilà, selon nous, le vrai sujet dont nous devons parler, surtout aujourd'hui.

La guerre en cours en Ukraine et la situation mondiale actuelle remettent en cause la question fondamentale du multilatéralisme, son avenir et notre capacité à le défendre. Près de huit décennies ont clairement montré que le multilatéralisme a été et reste indispensable pour défendre la paix et la stabilité, faire respecter l'état de droit et promouvoir et protéger les droits humains. Aujourd'hui, nous avons plus que jamais besoin du multilatéralisme parce que nous savons que les défis mondiaux nécessitent des solutions mondiales et que nous pouvons obtenir de meilleurs résultats en travaillant ensemble plutôt qu'en poursuivant nos objectifs individuellement. Aucun pays, quelle que soit sa taille ou sa richesse, ne pourra à lui seul faire face aux changements climatiques, au terrorisme transnational ou aux futures pandémies. Cela nécessite un véritable engagement en faveur de la coopération internationale, de la diplomatie et du compromis, ainsi que la ferme conviction du fait qu'aucun pays ne peut atteindre ses objectifs aux dépens des autres. Cela signifie qu'il faut défendre ce dont nous avons convenu, y rester fidèle, respecter les engagements internationaux et condamner ceux qui dénaturent ou portent atteinte à leur esprit sous prétexte de le protéger.

L'ONU doit être réformée pour être renforcée et devenir plus efficace et plus efficiente, et non pour être affaiblie. Nous ne voulons pas d'un monde alimenté par des appétits impériaux ravivés, d'un monde fragmenté par de nouvelles rivalités, au lieu d'un monde uni dans ses objectifs. Le nombre de pôles d'influence sera insignifiant et ridicule si nous ne parvenons pas à relever les défis fondamentaux posés par les changements climatiques et la dégradation de l'environnement. L'Assemblée générale a affirmé à de nombreuses reprises qu'elle n'accepterait pas un avenir où règne la loi du plus fort et qu'elle ne se laisserait pas bernier par une sémantique cynique qui rebaptise une agression « opération spéciale » et qui travestit des crimes en « soins spéciaux ». Oui, appelons un chat un chat, car l'hypocrisie n'est rien d'autre que l'audace de prêcher l'intégrité par la dépravation.

Et, malheureusement, la Russie n'en a pas été avare aujourd'hui, dans un mélange toxique de tout ce qui participe de sa propagande. En particulier, faire référence à la République du Kosovo, un pays reconnu comme tel par plus de la moitié des Membres de l'ONU, est devenu une obsession pour la Russie, et ce afin de justifier ses actions illégales en Géorgie en 2008 et en Ukraine depuis 2014 qui, comme nous le savons tous, se poursuivent à l'heure actuelle. La Cour internationale de Justice a statué que l'indépendance du Kosovo était conforme au droit international. La Cour a également demandé à la Russie de mettre un terme à sa guerre. Et rien ne sonne plus creux qu'une tentative désespérée de justifier l'injustifiable et de se dissimuler derrière l'inacceptable. Comme nous le savons, on ne peut cacher le soleil avec une main et, une fois de plus, nous n'avons pas entendu de réponse aujourd'hui à la question essentielle : en vertu de quel article de la Charte la Russie a-t-elle attaqué son voisin et annexé des parties de son territoire par la force ?

Si nous voulons que l'ONU reste la pierre angulaire du monde multilatéral, nous devons faire preuve de respect les uns envers les autres, et non de mépris. Nous devons nous montrer solidaires, et non menaçants. Nous devons opter pour la diplomatie et favoriser le dialogue, au lieu de recourir à la guerre. Nous devons œuvrer de concert au respect de nos engagements. Et il faut que justice soit faite en veillant à ce que des comptes soient rendus pour les crimes commis et que leurs auteurs en répondent. Face à l'urgence actuelle, cela signifie que la Russie doit mettre fin à sa guerre, retirer ses troupes d'Ukraine et respecter sa souveraineté et son intégrité territoriale à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues.

Le Président (*parle en russe*) : Je donne maintenant la parole au représentant de Cuba.

M. Peñalver Portal (Cuba) (*parle en espagnol*) : Nous nous associons aux déclarations qui seront prononcées par le représentant de l'Azerbaïdjan, Président du Bureau de coordination du Mouvement des pays non alignés, et par le représentant du Venezuela, au nom du Groupe des Amis pour la défense de la Charte des Nations Unies. Nous saluons la présence de M. Sergey Lavrov, Ministre des affaires étrangères de la Fédération de Russie, qui préside le Conseil de sécurité aujourd'hui, ainsi que celle du Vice-Ministre des affaires étrangères, M. Sergey Vershinin. Nous nous félicitons de l'organisation du présent débat public alors que nous marquons la Journée internationale du multilatéralisme et de la

diplomatie au service de la paix, une initiative proposée à l'Assemblée générale par la République bolivarienne du Venezuela, pays frère, au cours de sa présidence du Mouvement des pays non alignés de 2016 à 2019.

Dans la situation complexe actuelle, marquée par une escalade des tensions et de nouvelles formes de domination et d'hégémonie, les menaces contre la paix et la sécurité internationales augmentent et le multilatéralisme s'affaiblit progressivement. La crise mondiale multidimensionnelle, qui a été exacerbée par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), a des conséquences plus marquées sur les pays du Sud en raison de l'ordre international injuste et insoutenable qui prévaut. Les inégalités, l'exclusion sociale et la pauvreté se sont aggravées. Les conflits prolifèrent, les guerres non conventionnelles se multiplient et la course aux armements s'accélère de manière frénétique. D'aucuns tentent de réimposer un ordre unipolaire en faisant fi des traités internationaux et en multipliant les mesures coercitives unilatérales, en plus d'autres violations fréquentes de la Charte et du droit international, portant atteinte à la coexistence pacifique entre les nations. Face à cette sombre réalité, nous réaffirmons l'importance de conjuguer nos efforts pour renforcer le multilatéralisme, la coopération internationale et la solidarité afin de relever nos défis communs. Nous devons transformer l'ONU de toute urgence et en profondeur afin de progresser vers un ordre international démocratique, juste et équitable qui respecte l'égalité souveraine des États dans l'intérêt des générations actuelles et futures. Nous devons promouvoir une culture de la paix pour garantir la sécurité et le bien-être de nos nations. Le rôle de l'Assemblée générale doit être revitalisé et renforcé pour lui permettre d'effectuer son travail sans interférence de la part du Conseil de sécurité. Nous devons par ailleurs réformer le Conseil pour en faire un organe plus transparent, plus inclusif, plus démocratique et plus représentatif.

Le multilatéralisme et le plein respect du droit international et des buts et des principes inscrits dans la Charte constituent le moyen de garantir la coexistence pacifique, maintenir la paix et la sécurité internationales et trouver des solutions durables aux problèmes systémiques. L'application de mesures coercitives unilatérales et l'établissement de listes fallacieuses et arbitraires, telles que celles des États qui soi-disant soutiennent le terrorisme, qui sont contraires au droit international, doivent cesser immédiatement. Le monde a besoin de solidarité, de coopération et de respect mutuel, et non de blocus et de sanctions. Cuba ne cessera de défendre

avec fermeté la Charte et le droit international et continuera à respecter les dispositions de la Proclamation de l'Amérique latine et des Caraïbes comme zone de paix. Dans le strict respect de ces principes, nous réaffirmons notre attachement au multilatéralisme et au maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Le Président (*parle en russe*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Mexique.

M. Gómez Robledo Verduzco (Mexique) (*parle en espagnol*) : La tenue du présent débat consacré à un multilatéralisme efficace arrive à point nommé, pour autant que nous l'abordions d'une manière globale. À cet égard, nous remercions le Secrétaire général de son diagnostic précis.

Le Mexique est convaincu de l'importance que revêt le multilatéralisme pour faire face aux problèmes communs de l'humanité, mais pour qu'il soit efficace, il est essentiel que les États honorent et remplissent leurs obligations dans le plein respect de l'état de droit. Ce n'est qu'ainsi qu'il sera possible de déployer les mécanismes multilatéraux nécessaires pour prévenir l'affaiblissement de l'ordre international ou pour le rétablir lorsqu'il est brisé. À ce titre, les défis actuels à l'efficacité du multilatéralisme sont considérables. Les violations constantes de la Charte des Nations Unies, des résolutions du Conseil de sécurité et des obligations qui découlent des traités et des engagements politiques mettent en péril la paix et la sécurité internationales sur fond de dynamique très instable.

En ce qui concerne les violations de la Charte, l'invasion d'un pays souverain par un autre constitue une violation flagrante du paragraphe 4 de l'Article 2 de la Charte des Nations Unies et un acte d'agression aux termes de la résolution 3314 (XXIX) de l'Assemblée générale du 14 décembre 1974. Par ailleurs, nous exprimons à nouveau notre inquiétude quant aux fréquentes invocations de la légitime défense contre des acteurs non étatiques, en violation de l'Article 51 de la Charte.

Nous sommes confrontés à des violations du système de sécurité collective sur lequel repose l'Organisation des Nations Unies et une grande partie de l'ordre mondial. Le non-respect fréquent des décisions du Conseil de sécurité, qui n'est suivi d'aucune conséquence majeure, sape son autorité et sa crédibilité aux yeux de la communauté internationale et des peuples des Nations Unies.

S'agissant du non-respect des traités internationaux, nous ne citerons qu'un seul exemple, mais c'est

celui qui, historiquement, préoccupe le Mexique au plus haut point. Plus de 50 ans après l'entrée en vigueur du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, les engagements pris par les États dotés d'armes nucléaires au titre de l'Article VI sont encore loin d'être honorés. Il en va de même de certains engagements politiques. Pour ce qui est des armes légères et de petit calibre, par exemple, une question qui revêt un grand intérêt pour de nombreux pays, dont le mien, il est regrettable que des mesures efficaces visant à prévenir, combattre et éliminer le trafic de ces armes n'aient pas encore été adoptées. Même certains des principaux pays producteurs d'armes autorisent ou tolèrent leur prolifération et leur détournement, ce qui joue un rôle majeur dans l'accélération des conflits à l'échelle mondiale.

C'est pourquoi un multilatéralisme efficace doit permettre de prendre des mesures pour endiguer et inverser de telles situations. Malheureusement, il est difficile d'y parvenir, surtout en matière de paix et de sécurité internationales, alors que le Conseil de sécurité se trouve paralysé par le veto que seuls quelques-uns peuvent exercer et ainsi, entraver l'action de la communauté internationale dans son ensemble.

Les instances judiciaires multilatérales demeurent limitées dans leur portée. Il est par conséquent indispensable de parvenir à l'universalité du Statut de Rome, qui a institué la Cour pénale internationale, et de progresser sur la voie de l'acceptation de la compétence de la Cour internationale de Justice. Or, la réalité est tout autre : après près de 80 ans, moins de la moitié des États Membres de l'ONU acceptent la compétence de la Cour internationale de Justice.

En bref, des discussions telles que celles que nous menons aujourd'hui sont nécessaires et opportunes. Mais les difficultés auxquelles se heurte le multilatéralisme dépassent largement les limites de l'ONU. Comme cela a déjà été dit, si nous voulons réellement évoluer vers un multilatéralisme plus efficace, la diplomatie préventive et la médiation doivent représenter de véritables options, tout comme l'inéluctable réforme du Conseil de sécurité. C'est pourquoi le Mexique a présenté une proposition de réforme globale du Conseil de sécurité afin d'insuffler un élan aux négociations en cours à l'Assemblée générale.

Le Président (*parle en russe*) : Je rappelle à tous les orateurs et à toutes les oratrices qu'ils sont priés de limiter la durée de leurs déclarations à un maximum de quatre minutes afin que le Conseil puisse mener ses travaux avec diligence.

Je donne maintenant la parole au représentant de la République islamique d'Iran.

M. Iravani (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Nous remercions la présidence russe du Conseil de sécurité d'avoir organisé ce débat public important, qui arrive à point nommé, et nous remercions M. Lavrov et le Secrétaire général de leurs vues et de leurs exposés instructifs, dans lesquels ils ont réaffirmé l'importance du multilatéralisme.

Le multilatéralisme est reconnu comme une approche bien établie pour relever les défis mondiaux. Un multilatéralisme efficace, s'inscrivant dans le cadre de la Charte des Nations Unies, est essentiel pour garantir la paix et la sécurité internationales. La réalisation de cet objectif nécessite un engagement fort en faveur du respect du droit international, de la promotion de la transparence et de la responsabilité, et de l'adhésion aux principes énoncés dans la Charte des Nations Unies.

La Charte a établi un cadre exhaustif composé de principes et de normes que les États Membres doivent respecter dans leurs relations mutuelles. Parmi ces principes figurent le règlement pacifique des différends, le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale, la non-ingérence dans les affaires intérieures, l'interdiction du recours à la force et la promotion des droits humains et des libertés fondamentales. En respectant ces principes, les États Membres peuvent promouvoir un ordre juridique international stable et sûr qui profite à toutes les nations et à tous les peuples.

Dans le même temps, le multilatéralisme doit garantir la participation active de toutes les nations, indépendamment de leur taille, de leur richesse ou de leur orientation politique. L'exclusion de quelque pays que ce soit compromet le principe d'inclusion et peut donner lieu à des résultats biaisés. Tous les pays, en particulier ceux qui sont directement concernés par les décisions prises dans le cadre des mécanismes multilatéraux, doivent bénéficier des mêmes possibilités de participer et de contribuer aux processus décisionnels et d'y être entendus.

L'intégrité et l'efficacité du multilatéralisme sont mises à mal par l'utilisation abusive du système des Nations Unies et l'application sélective du droit international, ainsi que par le recours à l'unilatéralisme, qui constitue une grave menace pour la coopération internationale, la paix et la sécurité. Les mesures coercitives unilatérales, y compris leur application extraterritoriale, offrent un exemple préoccupant d'actes unilatéraux

préjudiciables qui vont à l'encontre des principes fondamentaux du droit international, de la Charte des Nations Unies et des droits humains les plus élémentaires. Ces mesures illégales ont des conséquences humanitaires considérables et peuvent nuire aux activités diplomatiques menées dans le but de régler les différends et de promouvoir la coopération.

Dans ce contexte, le retrait unilatéral des États-Unis du Plan d'action global commun, l'imposition de sanctions unilatérales illégales à l'Iran et la coercition exercée sur d'autres pays pour qu'ils appliquent ces mesures illégales au mépris de l'ordonnance de la Cour internationale de Justice sont des exemples frappants de la manière dont ces actes unilatéraux préjudiciables violent la Charte des Nations Unies, sapent le système des Nations Unies et menacent le multilatéralisme.

Dans son récent arrêt du 30 mars 2023, dans l'affaire concernant *Certains actifs iraniens (République islamique d'Iran c. États-Unis d'Amérique)*, la Cour internationale de Justice a déclaré que les États-Unis avaient enfreint leurs obligations internationales à l'égard du peuple iranien en imposant des sanctions unilatérales jugées illégales au regard du droit international. L'arrêt de la Cour internationale de Justice est définitif et contraignant, exigeant des États-Unis qu'ils se conforment à sa décision.

Pour terminer, c'est la collaboration, et non l'affrontement, qui doit être la pierre angulaire du multilatéralisme. Les approches concertées favorisent la confiance, contribuent à l'émergence d'un consensus et promeuvent des solutions durables pour relever les défis mondiaux. C'est en œuvrant au règlement des problèmes dans un esprit de collaboration et en travaillant avec toutes les parties que nous pouvons, grâce au multilatéralisme, relever efficacement les défis auxquels notre monde est confronté aujourd'hui. Dans ce contexte, la diplomatie, le dialogue et la négociation doivent être les moyens à privilégier pour régler les différends entre les États Membres.

Le Président (*parle en russe*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Égypte.

M. Mahmoud (Égypte) (*parle en arabe*) : Je vous félicite, Monsieur le Ministre des affaires étrangères Sergey Lavrov, pour la présidence russe du Conseil de sécurité pour le mois d'avril, et nous saluons votre choix de ce thème important pour la séance de ce jour. Il s'agit d'un thème auquel l'Égypte attache une importance particulière, notamment au vu de la complexité

de la situation internationale, marquée par de multiples difficultés et problèmes qui nécessitent de promouvoir la coopération au sein du système multilatéral international, pour garantir son efficacité et son aptitude à relever les défis qui touchent les pays en développement, en particulier les pays africains.

Alors que nous parlons aujourd'hui de renforcer l'action multilatérale et de rétablir l'efficacité du système international, conformément aux principes consacrés par la Charte des Nations Unies, nous devons d'abord rappeler l'histoire de ce système et les objectifs de la Charte qui l'a établi. La signature de la Charte, en 1945, a été un tournant dans l'histoire de l'humanité, un moment où la communauté internationale a pris, en conscience, la décision d'instaurer des relations internationales fondées sur la coopération et le consensus, en défendant les valeurs de justice, de paix et de coexistence et en mettant en place un système efficace de sécurité collective, tout en reconnaissant le principe d'égalité entre tous les États en termes de souveraineté et de non-ingérence dans leurs affaires intérieures.

L'Égypte a toujours été l'un des grands tenants du système international multilatéral et un facteur influent de sa stabilité. Elle a fait partie des premiers signataires de la Charte et a joué un rôle pionnier dans la création d'autres organisations internationales et régionales, notamment l'Organisation de l'unité africaine, la Ligue des États arabes et l'Organisation de la Conférence islamique, et dans la mise en place de groupements et d'alliances efficaces au sein de forums internationaux comme le Mouvement des pays non alignés et le Groupe des 77 et la Chine. Plus de 75 ans après la création de l'ONU, un certain nombre de pratiques ont infiltré le système international multilatéral et menacent les valeurs qui ont présidé à sa constitution. Qu'il me soit permis de mentionner quelques-uns des aspects de ces pratiques, qui représentent pour nous des motifs d'inquiétude pour l'avenir du système multilatéral.

Premièrement, nous constatons un recul notable des principes fondateurs de l'ONU et des tentatives de saper le principe de souveraineté des États, ainsi que des tentatives constantes de s'ingérer dans leurs affaires intérieures sous divers prétextes qui évoluent selon les circonstances.

Deuxièmement, nous voyons certaines grandes puissances monopoliser la prise de décision et l'élaboration des politiques au niveau international dans des cas précis, particulièrement en Afrique, sans comprendre la nature des questions qui se posent sur le terrain, sans

consultations adéquates avec les pays du continent ni coordination avec leurs mécanismes régionaux, et sans tenir compte des événements survenus sur le continent africain au cours des sept dernières décennies.

Troisièmement, nombre de pays appliquent deux poids deux mesures face aux projets de résolution soumis à l'ONU, décidant de leur manière de voter non pas en fonction de considérations objectives et de la compatibilité de ces textes avec la Charte, mais plutôt en fonction des parties concernées et de leurs relations politiques et stratégiques et de leurs liens avec chacune d'entre elles.

Quatrièmement, nous sommes témoins d'efforts continus de la part d'un certain nombre d'États visant à politiser les instances internationales à caractère technique, ce qui nuit à la capacité d'action de ces instances et affaiblit l'aptitude des pays à parvenir au consensus, perturbant ainsi des aspects importants de l'action multilatérale internationale, comme le commerce international, les efforts de développement et la lutte contre les changements climatiques.

Cinquièmement, nous constatons que certains États essaient sans arrêt de minorer le rôle directeur principal de tous les États et leur contribution à l'action internationale multilatérale sur diverses questions en attribuant plus d'importance aux actions d'acteurs non étatiques, ce qui constitue une évolution très dangereuse. Si nous saluons le rôle de la société civile et des acteurs non étatiques, nous soulignons que ce rôle doit rester un rôle d'appui aux États et compléter leurs efforts, et que ces parties ne doivent pas se substituer ni s'opposer aux États.

L'Égypte estime qu'une réforme globale du système multilatéral international doit être basée sur ce qui suit.

Premièrement, il faut que tous les États aient foi en une coexistence pacifique fondée sur la justice, l'égalité et les principes énoncés dans la Charte. Cela constitue le consensus international sur lequel repose le système international actuel, tout en développant ces principes pour faire face aux problèmes auxquels l'humanité est confrontée.

Deuxièmement, il faut agir immédiatement pour réformer le système de gouvernance économique mondiale, au cœur duquel se trouvent les institutions de Bretton Woods et d'autres organisations financières internationales. Nous avons besoin de cette réforme pour permettre aux pays en développement de faire face à des défis mondiaux tels que les changements climatiques

et l'insécurité alimentaire. Ceci est conforme à l'initiative proposée par l'Égypte avec l'appui des dirigeants mondiaux à la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques à sa vingt-septième session, tenue à Charm el-Cheikh l'an dernier, et à la nécessité de réformer le système commercial multilatéral.

Troisièmement, nous devons repenser le système de sécurité collective représenté par le Conseil de sécurité, qui ne reflète plus la réalité internationale actuelle après des décennies d'évolution de la pratique internationale. À cet égard, l'Égypte soutient les négociations gouvernementales en cours qui visent à réformer le Conseil de sécurité et appelle tous les pays à adopter la vision globale présentée par l'Afrique, sur la base du Consensus d'Ezulwini et de la Déclaration de Syrte, qui permet de corriger l'injustice historique faite aux pays africains et qui contribue à rendre le Conseil de sécurité plus juste et représentatif des pays en développement. En outre, le Conseil doit intensifier sa coordination avec les mécanismes et organisations régionaux.

L'Égypte prend une part active aux dialogues en cours sur l'avenir du système international et son repositionnement dans un monde qui change, et suit avec intérêt les idées et propositions utiles qui sont avancées par le Secrétaire général dans divers documents d'orientation et en vue du Sommet de l'avenir, qui se tiendra l'an prochain, sur la base de son rapport *Notre Programme commun* (A/75/982). Nous sommes impatients de contribuer au Nouvel agenda pour la paix dans le cadre d'un partenariat efficace avec les organisations régionales. C'est une occasion qu'il ne faut pas manquer, et nous œuvrerons en faveur d'un consensus international à cet égard durant l'année à venir.

Le Président (*parle en russe*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Pakistan.

M. Akram (Pakistan) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, Monsieur le Président, c'est un vrai plaisir pour moi, personnellement, de vous voir présider aujourd'hui le Conseil de sécurité, et ma délégation vous remercie, et plus largement la présidence russe, d'avoir organisé cet important débat sur la sécurité internationale et l'efficacité du multilatéralisme. Nous remercions également le Secrétaire général de son important exposé.

Aujourd'hui, la paix et la sécurité internationales se heurtent à des menaces multiples qui découlent de violations des principes consacrés par la Charte des Nations Unies, de rivalités entre grandes puissances,

d'une nouvelle course mondiale aux armements, de la prolifération des conflits et des différends et de la propagation du terrorisme, de la haine et de l'islamophobie, ainsi que de la criminalité organisée, de l'augmentation de la pauvreté et de l'intensification des effets des changements climatiques. Nous estimons que ces problèmes multidimensionnels et mondiaux ne peuvent être surmontés qu'au moyen d'une coopération multilatérale.

Nous rejetons un monde unipolaire, bipolaire ou même prétendument multipolaire s'il est dominé par une poignée de grands États puissants. Un tel ordre serait contraire au principe de l'égalité souveraine des États. Nous aspirons à un multilatéralisme efficace, soit un ordre multilatéral qui repose sur les buts et principes inscrits dans la Charte et où chaque État Membre a voix au chapitre sur un pied d'égalité, avec un poids politique égal.

En même temps, nous nous devons d'exprimer notre préoccupation au sujet de certaines notions nouvelles dont il a pu être question dans telle ou telle de nos discussions à l'ONU, comme l'idée d'un multilatéralisme « multipartite » et « en réseau ». Ces notions aussi sont contraires à la Charte des Nations Unies, qui prévoit un système international composé d'États Membres égaux et souverains. Un multilatéralisme efficace peut faire échec aux menaces actuelles et émergentes qui pèsent sur la paix et la sécurité internationales. Cela doit passer impérativement par la promotion d'un respect universel et constant des principes fondamentaux énoncés dans la Charte par tous les États, indépendamment de leur taille, de leur pouvoir ou de leur influence. À cette fin, il serait bon que le Secrétaire général dresse un bilan annuel des situations inscrites à l'ordre du jour du Conseil de sécurité, en mettant l'accent sur celles où les principes consacrés par la Charte et les résolutions du Conseil sont violés ou ne sont toujours pas appliqués. Le Conseil doit prendre des décisions audacieuses pour amener les États à respecter les principes consacrés par la Charte et ses propres résolutions et décisions. Il dispose de divers moyens prévus par la Charte à cette fin.

Le Secrétaire général a cité à juste titre la décolonisation comme l'une des grandes réalisations de l'ONU. Pourtant, la situation dans le Jammu-et-Cachemire occupé par l'Inde est une parfaite illustration de dérogation à la Charte et aux résolutions du Conseil de sécurité ; là-bas, l'exercice par le peuple cachemirien de son droit à l'autodétermination, prescrit par le Conseil de sécurité, est sapé et réprimé par l'Inde depuis plus de 70 ans, par la force et la fraude. La situation

en Palestine occupée en est une autre illustration. Les déclarations d'engagement envers la Charte sonnent creux lorsqu'aucune mesure n'est prise pour remédier à ces violations flagrantes de la Charte et des résolutions du Conseil de sécurité sur deux questions qui sont restées inscrites à l'ordre du jour du Conseil au cours des 75 dernières années.

Deuxièmement, si le monde veut éviter une catastrophe mondiale, il est désormais indispensable de réduire les tensions croissantes entre les grandes puissances militaires. Nous espérons qu'un effort sincère sera déployé pour mettre fin à la guerre en Ukraine sur la base de la Charte et des accords internationaux. Nous espérons qu'aucune nouvelle tension ne sera provoquée en Asie. Nous sommes préoccupés par l'expansion des alliances militaires et par l'escalade des dépenses et des capacités militaires. De telles évolutions menacent également la paix et la stabilité en Asie du Sud et dans l'océan Indien.

Le Sommet de l'avenir qui aura lieu l'année prochaine devrait réaffirmer l'engagement solennel, en particulier des États dotés d'importants moyens militaires, de s'abstenir de recourir à la menace ou à l'emploi de la force, de respecter les principes énoncés dans la Charte, d'appliquer les résolutions du Conseil de sécurité, de limiter les dépenses militaires et les déploiements provocateurs et de rejeter les blocs et les alliances militaires. La montée des tensions dans le monde ébranle tout l'édifice de la maîtrise des armements et du désarmement. Une course aux armements incontrôlée, qui englobe aujourd'hui plusieurs armes nouvelles et plusieurs nouveaux domaines de compétition, mènera tôt ou tard à un conflit dévastateur entre des États armés jusqu'aux dents et équipés d'armes classiques et nucléaires. L'ONU peut et doit prendre l'initiative de relancer le processus de maîtrise des armements et de désarmement, sur la base du consensus obtenu en 1978 à la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, dont les principes centraux étaient une sécurité égale pour tous les États, la garantie de la sécurité nationale en maintenant les armements au niveau le plus bas possible, ainsi que la préservation de l'équilibre militaire et la retenue mutuelle aux niveaux mondial et régional. Nous devons également proscrire les doctrines militaires dangereuses, en particulier la supposition selon laquelle des guerres conventionnelles peuvent être menées entre des États dotés de l'arme nucléaire sans crainte d'une escalade nucléaire.

Le Conseil de sécurité, l'Assemblée générale et le Secrétaire général peuvent faire bien davantage pour promouvoir le règlement pacifique des différends au moyen des nombreuses modalités prévues aux Chapitres VI, VII et VIII de la Charte. Le Nouvel Agenda pour la paix, évoqué par le Secrétaire général, doit également s'attaquer aux causes profondes des conflits, notamment la pauvreté et la faim, l'occupation étrangère et l'oppression, l'injustice, les violations des droits de l'homme et les problèmes environnementaux et climatiques.

Enfin, un multilatéralisme efficace ne peut être édifié que sur les fondements d'institutions internationales robustes. Le Conseil de sécurité doit être élargi et devenir plus représentatif, plus responsable, plus démocratique, plus transparent et plus efficace. Il ne doit pas devenir un club élargi d'États grands et puissants. Toutefois, un Conseil de sécurité réformé n'est pas en soi une panacée pour garantir un multilatéralisme efficace. Il faut également tirer pleinement parti du potentiel considérable de l'Assemblée générale, activer les mécanismes de désarmement des Nations Unies et, plus important encore, réformer et démocratiser les institutions de Bretton Woods. En bref, un multilatéralisme efficace doit être global, inclusif et équitable. Le Pakistan œuvrera assidûment à la promotion d'un tel multilatéralisme efficace, notamment dans le cadre des préparatifs du Sommet de l'avenir qui aura lieu l'année prochaine.

Le Président (*parle en russe*) : Je donne maintenant la parole au représentant des Philippines.

M. Lagdameo (Philippines) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir organisé le débat public d'aujourd'hui sur le multilatéralisme. Je voudrais également remercier le Secrétaire général de sa déclaration.

Le Président Ferdinand R. Marcos Jr. a récemment déclaré qu'

« en ces temps chahutés, il est important de lester, de stabiliser notre navire commun, incarné par un ordre mondial ouvert, inclusif et fondé sur des règles, régi par le droit international et ancré dans les principes d'équité et de justice » (A/77/PV.5, p.3).

Dans cet esprit, et en tant que fier Membre fondateur de l'Organisation des Nations Unies, les Philippines réaffirment leur attachement à la Charte des Nations Unies et aux principes qui y sont énoncés, ainsi que leur ferme adhésion à la légalité parmi les nations. Nous rejetons toute tentative de nier ou de redéfinir

notre compréhension commune de ces principes. La Déclaration relative aux principes du droit international touchant les relations amicales et la coopération entre les États conformément à la Charte des Nations Unies, une déclaration historique datant de 1970, représente notre compréhension commune de ces principes. Dans le multilatéralisme, le droit international est un grand niveleur des inégalités.

Pour leur part, les Philippines déploient tous les efforts possibles pour renforcer la prévisibilité et la stabilité du droit international afin de trouver des solutions aux problèmes qui se posent dans le domaine de la paix et de la sécurité. Le droit international constitue une base solide pour le dialogue et le consensus dans le règlement des différends. Avec la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer de 1982, nous avons donné un exemple de la façon dont les États doivent régler leurs différends, c'est-à-dire par la raison et par le droit. Le recours au règlement pacifique des différends internationaux par l'intermédiaire de l'arbitrage et de tribunaux internationaux crédibles et compétents joue un rôle clef dans l'interprétation des normes internationales et ne doit pas être considéré comme un acte inamical entre États civilisés.

Défendre la Charte signifie adhérer à ses principes fondamentaux et se conformer aux tribunaux internationaux, ainsi que participer activement aux processus de l'ONU, notamment par l'intermédiaire du Comité spécial de la Charte des Nations Unies et du raffermissement du rôle de l'Organisation, afin de garantir des résultats constructifs. Je saisis cette occasion pour appeler l'attention du Conseil sur la Déclaration de Manille sur le règlement pacifique des différends internationaux, qui réaffirme les principes fondamentaux énoncés dans la Charte, notamment l'obligation faite à tous les États de régler leurs différends internationaux par des moyens pacifiques, de telle manière que la paix et la sécurité internationales ainsi que la justice ne soient pas mises en danger. En tant qu'initiative des pays non alignés, la Déclaration de Manille reste plus que jamais d'actualité tandis que l'état de droit et la Charte sont confrontés à des menaces complexes et interdépendantes, y compris dans le contexte du Nouvel Agenda pour la paix.

Un Conseil de sécurité inclusif, transparent, réformé et représentatif est fondamental pour un multilatéralisme efficace. Un Conseil réformé doit pouvoir répondre avec fermeté et rapidité aux défis du XXI^e siècle et aux menaces qui pèsent sur la paix et la sécurité internationales. Il faut s'attacher tout particulièrement à

améliorer ses méthodes de travail pour garantir une plus grande participation des non-membres. Il faut également mettre en place un mécanisme de consultations plus solide entre le Conseil de sécurité et les groupes et sous-groupes régionaux.

Je voudrais conclure mon intervention en soulignant que pour les Philippines, un multilatéralisme axé sur l'être humain doit prospérer en tant qu'élément unificateur et en tant qu'instance pour l'inclusion et l'autonomisation des pays et de leurs citoyens. Un multilatéralisme à dimension humaine doit être une préoccupation constante, alors même que nous restons confrontés à des défis mondiaux dans un contexte marqué par des tensions géopolitiques et la concurrence stratégique. Le multilatéralisme sera efficace si nous adhérons aux principes qui nous tiennent profondément à cœur : la non-agression, la non-ingérence, la coexistence pacifique, le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale, l'égalité et l'avantage mutuel.

Le Président (*parle en russe*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la République arabe syrienne.

M. Sabbagh (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Je tiens tout d'abord à souhaiter la bienvenue à M. Sergey Lavrov, Ministre des affaires étrangères de la Fédération de Russie, qui préside la séance d'aujourd'hui. Je remercie également la Fédération de Russie d'avoir organisé cette importante séance, qui arrive à point nommé et porte sur des questions de fond.

Ma délégation s'associe aux déclarations que vont prononcer le représentant de l'Azerbaïdjan, au nom du Mouvement des pays non alignés, et le représentant du Venezuela, au nom du Groupe des Amis pour la défense de la Charte des Nations Unies.

Depuis sa création il y a près de 80 ans, le système des Nations Unies est la principale incarnation du multilatéralisme au niveau international. L'ONU a directement contribué au règlement pacifique de conflits, à la décolonisation, au maintien et à la consolidation de la paix, à la promotion des efforts de non-prolifération des armes de destruction massive et à la lutte contre le terrorisme. La Charte des Nations Unies est clairement organisée et comporte des critères précis concernant les travaux des organes principaux de l'Organisation, y compris l'Assemblée générale, le Conseil de sécurité et les autres organes créés par la Charte. Cette dernière comprend également un certain nombre de dispositions qui réglementent les mécanismes et les mandats

de tous les organes créés par l'ONU. Il est donc nécessaire que ces organes, dans l'exercice de leurs mandats et de leurs fonctions, respectent ces dispositions sans dévier de leurs mandats ni empiéter sur ceux d'autres organes. Il convient également d'éviter toute perturbation ou concurrence entre ces organes, que ce soit au niveau décisionnel ou de la gestion des crises et des conflits internationaux.

Les mécanismes et les méthodes de travail de l'ONU ont un impact profond sur le développement de relations amicales entre les États Membres, qui sont également influencées par le nombre croissant de problèmes liés à la réalité changeante des relations internationales. C'est pourquoi ces mécanismes et ces méthodes de travail doivent constamment faire l'objet d'examen approfondis, que ce soit au niveau du fond ou de la procédure. L'aspect fondamental de la promotion des activités menées par l'ONU est un véritable pluralisme fondé sur le renforcement des valeurs de paix, de règlement pacifique des conflits et de respect de l'égalité souveraine de tous les États Membres, ainsi que le renforcement du développement, de la coopération économique et de la protection des intérêts communs. Pour atteindre cet objectif, tous les États Membres doivent se conformer aux principes fondateurs du système des Nations Unies, qui sont énoncés dans la Charte, ainsi qu'aux dispositions du droit international et aux normes établies des relations internationales. Par ailleurs, nous devons éviter d'employer une terminologie et des concepts nouveaux, notamment l'expression « système international fondé sur des règles », pour contourner les dispositions et les principes établis du droit international. Ces termes et ces concepts n'ont jamais fait l'objet d'un consensus entre les États Membres.

L'évolution des organes principaux de l'ONU et l'amélioration de l'efficacité de leurs travaux exigent davantage d'objectivité et une planification éclairée afin de gérer leurs délibérations et de traiter les questions dont ils sont saisis. Ces dernières années, l'Assemblée générale a connu une augmentation remarquable du nombre de questions inscrites à son ordre du jour, ainsi qu'une hausse sans précédent du nombre de résolutions non consensuelles, sur lesquelles un vote est souvent demandé en dépit de divergences profondes concernant leur contenu et la procédure. Le Conseil de sécurité a également été le théâtre d'une profonde polarisation politique, en particulier de la part de certains membres permanents, qui brouillent les priorités afin de détourner l'attention du Conseil de sécurité de sa tâche principale, à savoir le maintien de la paix et de la

sécurité internationales, pour servir leurs propres intérêts politiques étroits et leurs desseins destructeurs.

Le système multilatéral créé par l'ONU a dû affronter de nombreux problèmes et a été confronté à un certain nombre de crises politiques, économiques et sociales au cours des deux dernières décennies. J'en veux pour preuve l'échec retentissant qu'il a subi lorsqu'il n'a pu empêcher l'invasion de l'Iraq par les États-Unis en 2003 ; son incapacité à mettre fin à la tragédie du peuple palestinien, qui croupit sous le joug de l'occupation israélienne depuis des décennies ; son incapacité à lutter contre l'intensification des menaces terroristes, les pandémies et les épidémies ; et l'aggravation des souffrances humanitaires liées à la pauvreté, à la faim, à la soif et au manque de soins de santé. Pour préserver un véritable multilatéralisme, il faudra réformer les structures actuelles, surtout en augmentant le nombre de membres du Conseil de sécurité pour qu'il soit véritablement représentatif de la nouvelle réalité des relations internationales et en réformant les institutions financières telles que le Fonds monétaire international et la Banque mondiale afin de prendre en compte les intérêts des pays en développement, en particulier des pays du Sud. Il faudra par ailleurs lutter activement contre toute tentative de manipulation ou d'interprétation erronée des dispositions de la Charte pour justifier l'ingérence dans les affaires intérieures des États Membres ou pour alimenter des conflits sanglants et répandre le chaos et le terrorisme, aggravant ainsi les souffrances des peuples et les privant de perspectives de développement.

Au cours de la dernière décennie, mon pays, la Syrie, a été victime du recul d'un multilatéralisme véritable et de l'exploitation de l'ONU par un certain nombre de pays pour servir leurs politiques hostiles et interventionnistes afin de s'ingérer dans les affaires de la Syrie. La Syrie a été abandonnée à son sort face à la menace des groupes terroristes les plus féroces. Sa richesse et ses ressources nationales ont été pillées par des forces étrangères présentes illégalement sur son territoire, sans parler de l'aggravation des souffrances humanitaires de son peuple en raison des mesures contraignantes unilatérales imposées par les États-Unis et l'Union européenne, qui sont totalement illégales, inhumaines et immorales et qui ont eu de profondes répercussions sur tous les aspects de la vie quotidienne et fait un grand nombre de personnes déplacées et de réfugiés, en violation flagrante des buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies.

Pour terminer, je réaffirme qu'il est plus important que jamais de revoir les méthodes de travail du système des Nations Unies et de garantir la promotion d'un véritable multilatéralisme fondé sur la Charte, en défendant ses buts et principes et en réalisant les objectifs poursuivis par les pères fondateurs de l'ONU, mais aussi en favorisant et en promouvant l'efficacité des

travaux de l'Organisation afin de maintenir sa crédibilité au niveau international.

Le Président (*parle en russe*) : Il reste un certain nombre d'orateurs et d'oratrices inscrits sur la liste pour la présente séance. Étant donné l'heure tardive, je me propose, avec l'assentiment des membres du Conseil, de suspendre la séance jusqu'à 15 heures.

La séance est suspendue à 13 h 20.